

Bilan de concertation préalable

Projet de Renouvellement Langres Sud

**Commune de Aujourres, Baissey, Leuchey, Le Val
d'Esnoms, Saint Broingt-les-Fosses, Vaillant, Vesvres-sous-
Chalancey (52)**

Du 30/09/2024 au 31/10/2024

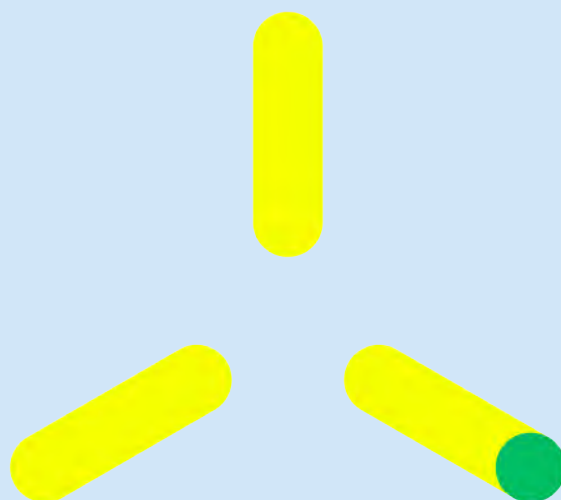


Table des matières

L'organisation de la concertation préalable	3
Le cadre réglementaire de la concertation préalable	3
Q Energy France, développeur missionné par Allianz Capital Partners	3
Le dispositif d'annonce.....	5
Le dispositif d'information.....	9
Le dispositif de participation du public	10
Le calendrier synthétique de la concertation préalable.....	14
La participation du public.....	15
L'analyse quantitative de la participation.....	15
L'analyse thématique de la participation et les réponses du porteur de projet.....	16
Les enseignements de la concertation	24
Sur la participation du public	24
Sur le projet.....	24
Annexes	26
Annexe 1 : Avis de concertation préalable.....	26
Annexe 2 : Certificats d'affichage de l'Avis de concertation préalable	27
Annexe 3 : Photos des Avis de concertations dans les communes d'implantation	28
Annexe 4 : Photos des panneaux d'affichage des Avis de concertation	31
Annexe 5 : Publications dans les journaux format numérique et papier	36
Annexe 6 : Flyers	40
Annexe 7 : Les panneaux d'information.....	41
Annexe 8 : Première page du Dossier d'information sur le projet de renouvellement du parc éolien de Langres Sud - Val d'Esnoms ..	43

L'organisation de la concertation préalable

Le cadre réglementaire de la concertation préalable

La concertation préalable permet de débattre de l'opportunité, des objectifs et des caractéristiques principales d'un projet ainsi que de ses impacts significatifs sur l'environnement et l'aménagement du territoire.

Elle peut inclure l'étude de solutions alternatives, y compris l'abandon du projet, et aborde les modalités de participation publique.

Organisée avant toute demande d'autorisation, elle doit être annoncée 15 jours à l'avance et durer au moins 15 jours. Un bilan et un rapport précisant les mesures retenues doivent ensuite être publiés.

La concertation préalable a été créée par l'ordonnance n°2016-1060 du 3 août 2016. Ses modalités d'application sont précisées par le décret n°2017-626 du 25 avril 2017. Cette procédure figure par ailleurs aux articles L.120-1 et R.120-1 du Code de l'environnement.

Ce décret renforce la procédure de concertation préalable facultative pour les projets assujettis à évaluation environnementale et ne donnant pas lieu à saisine de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP). Le responsable du projet ou maître d'ouvrage peut donc prendre l'initiative d'organiser une concertation préalable volontaire.

Les objectifs du nouveau dispositif de concertation préalable sont énoncés par le nouvel article L.120-1 du CE. Il s'agit de :

- Fournir les informations nécessaires à une participation effective du public ;
- Permettre une demande de procédure participative ;
- Garantir des délais suffisants pour observations et propositions ;
- Informer sur la prise en compte de ces contributions dans les décisions.

Comme précisé à l'article L.121-15-1, la concertation porte sur les enjeux socio-économiques, les impacts environnementaux et les modalités d'information et de participation publique futures (enquête ou consultation électronique).

Q Energy France, développeur missionné par Allianz Capital Partners

Le parc éolien de Langres Sud est la propriété de la société CEPE LANGRES SUD. Cette société est une filiale détenue à 100 % par Allianz Capital Partners, elle-même filiale du groupe d'assurances Allianz.

Allianz, premier assureur européen et quatrième gestionnaire d'actifs au monde, se place comme l'un des acteurs majeurs des énergies renouvelables en France et en Europe. Le groupe Allianz tient à s'engager sur le long terme grâce à ses investissements dans les parcs éoliens.

Le propriétaire envisage le renouvellement du parc éolien de Langres Sud situé sur les communes d'Aujeurres, Vaillant, Vesvres-sous-Chalancey, Le Val d'Esnoms, Leuchey, Baissey et Saint Broingt-

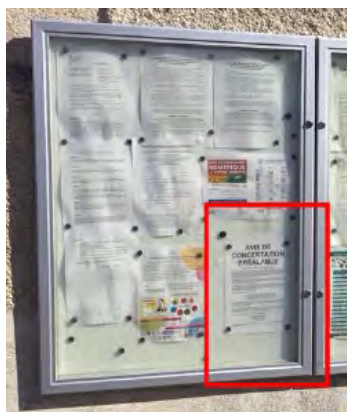
les-Fosses en Haute-Marne (52). Pour effectuer le développement du renouvellement de son parc éolien, Allianz a mandaté la société Q ENERGY France.

La société Q ENERGY France est l'un des leaders indépendants historiques du développement de projets d'énergies renouvelables en France, en activité depuis 25 ans.

Grâce à une réputation construite depuis 1999, Q ENERGY France bénéficie d'une position idéale pour poursuivre le développement des technologies renouvelables déjà développées jusqu'à aujourd'hui, mais aussi vers de nouveaux domaines tels que la production décarbonée d'hydrogène ou l'agrivoltaïsme.

Hier comme aujourd'hui, dans la continuité du travail fourni et des relations construites ces 25 dernières années grâce à un engagement territorial fort, Q ENERGY France se positionne comme un partenaire local de confiance. Ses équipes se répartissent dans 7 agences partout en France (Avignon, Bordeaux, Lyon, Montpellier, Nantes, Paris, Toulouse) pour être au plus proche des projets qu'elles développent, des parties prenantes et des acteurs des territoires.

En cohérence avec ses valeurs, et afin d'assurer une parfaite information du public, une concertation préalable du public est mise en place à l'initiative de Q ENERGY France sur le projet de renouvellement du parc éolien « Langres Sud ».



Photos d'un avis de concertation public affiché en mairie (Le Val d'Esnoys (à gauche), Leuchey (à droite) et Vaillant (en dessous))

Des **panneaux** présentant l'avis de concertation ont également été installés sur les axes principaux des 7 communes d'implantations du projet, toujours avec pour objectif l'information au public. Quinze jours avant le début de la concertation, un huissier a également été mandaté pour constater la bonne mise en place des panneaux. Ce constat a été réalisé le 13 septembre. Il a également été mandaté après la fin de la concertation préalable pour constater une nouvelle fois la présence de ces panneaux. Ce constat a été fait le 4 novembre. L'ensemble des panneaux présentant l'avis de concertation préalable est présenté en annexe 4.

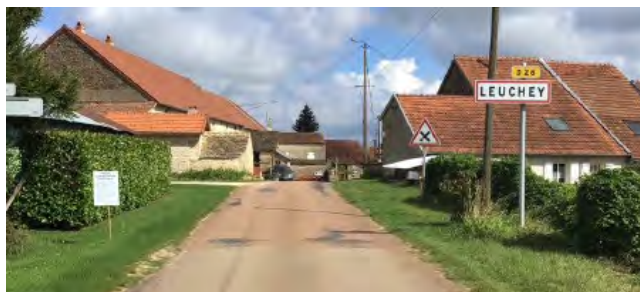


Photo de panneaux d'affichage présentant l'avis de concertation préalable

Publicité légale dans les journaux

L'avis de concertation préalable a été relayé sous la forme d'un **encart** dans les annonces légales de la **presse quotidienne régionale**.

Cet avis a été publié le 13/09/2024 et le 15/09/2024, soit plus de 15 jours avant le début de la concertation préalable dans les publications suivantes :

- Avenir Agricole et Rural
- Le Journal de la Haute Marne (JHM)

L'ensemble des preuves d'affichage est présenté en annexe 5.



Impression d'écran des encarts d'annonce légale du journal Avenir Agricole et Rural et Journal de la Haute-Marne

Flyer

Un **flyer d'invitation** au format A5 recto-verso a été distribué en 1465 exemplaires dans les **boîtes à lettre des communes d'implantation** Aujeurre, Baissey, Leuchey, Le Val d'Esnoms, Saint Broingt-les-Fosses, Vaillant, Vesvres-sous-Chalancel. Certaines communes ont préféré faire une communication exclusivement par e-mail.

De plus, des flyers ont également été **mis à disposition du public dans les mairies dans un rayon de 6km.**

Le flyer visait à informer les habitants de la tenue de la concertation préalable, et plus spécifiquement les inviter à participer aux permanences d'information. Ce flyer a été distribué à partir 09/09/2024, soit plus de 15 jours avant le début de la concertation préalable. Ils sont également en annexe 6.



Recto et verso du flyer d'invitation

Site Internet dédié au projet

Le **site Internet** dédié au projet ([Projet éolien – Renouvellement du parc éolien de Langres Sud](#)) a été créé et mis à jour pour la concertation préalable. Un bandeau a été publié pour informer les visiteurs de la tenue de la concertation (modalités d'information et de participation à la concertation).

La concertation

La concertation, au coeur du projet :

Q ENERGY s'est engagé à maintenir un haut niveau d'échanges avec les premiers concernés par le projet : les riverains et leurs élus.

Dans le cadre de l'application de l'article 6-4 de la Convention d'Aarhus et de l'article L.120-1 du CE en date du 15 novembre 2021, une période de 5 semaines de concertation préalable au projet « Renouvellement Langres Sud » va s'ouvrir entre le **30 septembre et le 31 octobre 2024**.

Ainsi, pour plus d'informations sur le projet, pour poser vos questions ou émettre des suggestions, rendez-vous sur l'onglet contact, ou consultez le registre en mairie d'Aujourres, Baissey, Leuchey, Le Val d'Esnoms, Saint Broingt-les-Fosses, Vaillant et Vesvres-sous-Chalancelay (aux horaires d'ouverture), pendant la période d'ouverture de la concertation.

Trois permanences seront organisées par notre équipe afin de pouvoir vous rencontrer, pour plus d'informations rendez-vous sur l'onglet actualités.

Consultez l'[avis de concertation](#)

Consultez le [dossier de concertation préalable](#)

Consultez le bilan de concertation préalable (lien disponible en fin de concertation)

Impression d'écran du site projet durant la concertation préalable

Le dispositif d'information

Le dossier de concertation préalable

Q ENERGY France a rédigé un **dossier de concertation préalable** présentant le cadre de la concertation, ainsi que les caractéristiques et enjeux du projet éolien Renouvellement Langres Sud. Ce dossier en format A3 compte 47 pages.

Version numérique

Une version numérique du dossier de concertation était consultable sur le **site Internet du projet** ([Projet éolien – Renouvellement du parc éolien de Langres Sud](#)) à la rubrique concertation, comme il peut être vu ci-dessous. Il a par ailleurs été partagé par voie dématérialisée à l'ensemble des communes dans un rayon de 6 kilomètres.

La concertation

La concertation, au coeur du projet :

Q ENERGY s'est engagé à maintenir un haut niveau d'échanges avec les premiers concernés par le projet : les riverains et leurs élus.

Dans le cadre de l'application de l'article 6-4 de la Convention d'Aarhus et de l'article L.120-1 du CE en date du 15 novembre 2021, une période de 5 semaines de concertation préalable au projet « Renouvellement Langres Sud » va s'ouvrir entre le **30 septembre et le 31 octobre 2024**.

Ainsi, pour plus d'informations sur le projet, pour poser vos questions ou émettre des suggestions, rendez-vous sur l'onglet contact, ou consultez le registre en mairie d'Aujeurres, Baissey, Leuchey, Le Val d'Esnoms, Saint Broingt-les-Fosses, Vaillant et Vesvres-sous-Chalancey (aux horaires d'ouverture), pendant la période d'ouverture de la concertation.

Trois permanences seront organisées par notre équipe afin de pouvoir vous rencontrer, pour plus d'informations rendez-vous sur l'onglet **actualités**.

Consultez [l'avis de concertation](#)

Consultez [le dossier de concertation préalable](#)

Consultez le bilan de concertation préalable (lien disponible en fin de concertation)

Impression d'écran du site projet durant la concertation préalable

Version papier

Par ailleurs, pendant toute la durée de la concertation, ce dossier a été mis à la disposition du public en **version papier dans les mairies** des communes situées au sein de la zone d'implantation potentielle : Aujeurres, Baissey, Leuchey, Le Val d'Esnoms, Saint Broingt-les-Fosses, Vaillant, Vesvres-sous-Chalancey. Il était consultable aux horaires d'ouverture habituels de la mairie, et a également été présenté au public lors des 3 permanences d'information.

Le site Internet du projet

Un site Internet dédié au projet a été mis en ligne le 10/09/2024. Organisé en plusieurs rubriques, il permet au plus grand nombre de se familiariser avec les enjeux relatifs à la transition énergétique et au projet.

Le site Internet a été consultable pendant toute la durée de la concertation. Une rubrique spécifique rappelait les dispositifs d'annonce, d'information et de participation lors de la concertation préalable.

Les panneaux d'informations

Des panneaux d'explication par thématiques (format A0) ont été réalisés et présentés aux permanences d'informations afin de répondre au mieux et illustrer les propos des membres de l'équipe présents : un panneau sur le projet de renouvellement du parc éolien de Langres Sud, un panneau axé sur l'acoustique et un panneau axé sur la biodiversité. Ils sont également disponibles en grand format en annexe 7.



L'environnement dans le projet de renouvellement

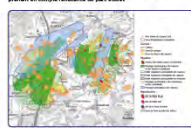
Le cas des projets de renouvellement

Le renouvellement du projet est l'occasion d'analyser l'impact environnemental et paysager du parc. La mise à jour du dossier de renouvellement permet de prendre en compte les évolutions du territoire et de ses enjeux. Pour le renouvellement du parc de Langres Sud nous avons pu intégrer les données des dernières années :

- Suivi de l'évolution des données de bruit
- Suivi de l'évolution des données de biodiversité
- Suivi de l'évolution des données de paysage

Enjeux avifaunistiques

Un avis avifaunistique de 2022 a été réalisé par le bureau d'études spécialisé. Ce document a permis de caractériser les enjeux avifaunistiques du territoire et de proposer des mesures de protection et de gestion adaptées.



Enjeux paysagers

L'objectif de l'étude paysagère est d'analyser l'impact du projet sur le paysage et de proposer des mesures de protection et de gestion adaptées.

- Réviser l'état des lieux du territoire
- Réviser l'état des lieux du territoire
- Réviser l'état des lieux du territoire



Impacts sur le projet envisagé

Le renouvellement du projet est l'occasion d'analyser l'impact du projet sur le paysage et de proposer des mesures de protection et de gestion adaptées.

- Réviser l'état des lieux du territoire
- Réviser l'état des lieux du territoire
- Réviser l'état des lieux du territoire

Thématique - éolienne

Expertise acoustique

Une éolienne, fait-elle du bruit ?

Ouvrant 2021, les éoliennes sont soumises à la réglementation stricte relative à la production de bruit. Cette réglementation a pour but de garantir un niveau de bruit acceptable pour les riverains.

- L'impact du bruit est évalué en fonction de la distance entre l'éolienne et le récepteur.
- L'impact du bruit est évalué en fonction de la distance entre l'éolienne et le récepteur.

Q ENERGY, au cœur de l'expertise acoustique

Q ENERGY est une entreprise spécialisée dans l'expertise acoustique. Elle propose des services de conseil et d'expertise acoustique aux entreprises et aux particuliers.

- Expertise : Une équipe de spécialistes en acoustique pour l'évaluation des nuisances sonores.
- Réactivité : Une équipe de spécialistes en acoustique pour l'évaluation des nuisances sonores.

Qualité : Une équipe de spécialistes en acoustique pour l'évaluation des nuisances sonores.

Agilité : Une équipe de spécialistes en acoustique pour l'évaluation des nuisances sonores.

Proximité : Une équipe de spécialistes en acoustique pour l'évaluation des nuisances sonores.

Transparence : Une équipe de spécialistes en acoustique pour l'évaluation des nuisances sonores.

Engagement : Une équipe de spécialistes en acoustique pour l'évaluation des nuisances sonores.

Compétence : Une équipe de spécialistes en acoustique pour l'évaluation des nuisances sonores.

Conscience : Une équipe de spécialistes en acoustique pour l'évaluation des nuisances sonores.

Responsabilité : Une équipe de spécialistes en acoustique pour l'évaluation des nuisances sonores.

Éthique : Une équipe de spécialistes en acoustique pour l'évaluation des nuisances sonores.

Intégrité : Une équipe de spécialistes en acoustique pour l'évaluation des nuisances sonores.

Fiabilité : Une équipe de spécialistes en acoustique pour l'évaluation des nuisances sonores.

Crédibilité : Une équipe de spécialistes en acoustique pour l'évaluation des nuisances sonores.

Confiance : Une équipe de spécialistes en acoustique pour l'évaluation des nuisances sonores.

Respect : Une équipe de spécialistes en acoustique pour l'évaluation des nuisances sonores.

Justice : Une équipe de spécialistes en acoustique pour l'évaluation des nuisances sonores.

Équité : Une équipe de spécialistes en acoustique pour l'évaluation des nuisances sonores.

Liberté : Une équipe de spécialistes en acoustique pour l'évaluation des nuisances sonores.

Sécurité : Une équipe de spécialistes en acoustique pour l'évaluation des nuisances sonores.

Stabilité : Une équipe de spécialistes en acoustique pour l'évaluation des nuisances sonores.

Progrès : Une équipe de spécialistes en acoustique pour l'évaluation des nuisances sonores.

Enrichissement : Une équipe de spécialistes en acoustique pour l'évaluation des nuisances sonores.

Apprentissage : Une équipe de spécialistes en acoustique pour l'évaluation des nuisances sonores.

Créativité : Une équipe de spécialistes en acoustique pour l'évaluation des nuisances sonores.

Innovation : Une équipe de spécialistes en acoustique pour l'évaluation des nuisances sonores.

Leadership : Une équipe de spécialistes en acoustique pour l'évaluation des nuisances sonores.

Compétence : Une équipe de spécialistes en acoustique pour l'évaluation des nuisances sonores.

Engagement : Une équipe de spécialistes en acoustique pour l'évaluation des nuisances sonores.

Proximité : Une équipe de spécialistes en acoustique pour l'évaluation des nuisances sonores.

Transparence : Une équipe de spécialistes en acoustique pour l'évaluation des nuisances sonores.

Engagement : Une équipe de spécialistes en acoustique pour l'évaluation des nuisances sonores.

Proximité : Une équipe de spécialistes en acoustique pour l'évaluation des nuisances sonores.

Transparence : Une équipe de spécialistes en acoustique pour l'évaluation des nuisances sonores.

Engagement : Une équipe de spécialistes en acoustique pour l'évaluation des nuisances sonores.

Proximité : Une équipe de spécialistes en acoustique pour l'évaluation des nuisances sonores.

Transparence : Une équipe de spécialistes en acoustique pour l'évaluation des nuisances sonores.

Engagement : Une équipe de spécialistes en acoustique pour l'évaluation des nuisances sonores.

Proximité : Une équipe de spécialistes en acoustique pour l'évaluation des nuisances sonores.

Transparence : Une équipe de spécialistes en acoustique pour l'évaluation des nuisances sonores.

Engagement : Une équipe de spécialistes en acoustique pour l'évaluation des nuisances sonores.



La réglementation impose une distance minimale de 500 m entre l'éolienne et la première habitation.

Photos des panneaux d'informations présentés aux permanences

Le dispositif de participation du public

Les permanences

Trois permanences d'information ont été organisées lors de la concertation préalable :

- La première permanence s'est tenue de 17h à 20h le 03/10/2024 à la salle des fêtes d'Aujeures : 6 personnes se sont déplacées et ont pu échanger les équipes projet.
- La seconde permanence s'est tenue de 17h à 20h le 15/10/2024 en mairie de Leuchey : 12 personnes se sont déplacées et ont pu échanger les équipes projet.
- La troisième permanence s'est tenue de 11h à 14h le 26/10/2024 en mairie de Le Val d'Esnois : 15 personnes se sont déplacées et ont pu échanger les équipes projet.



Permanence en mairie de Leuchey

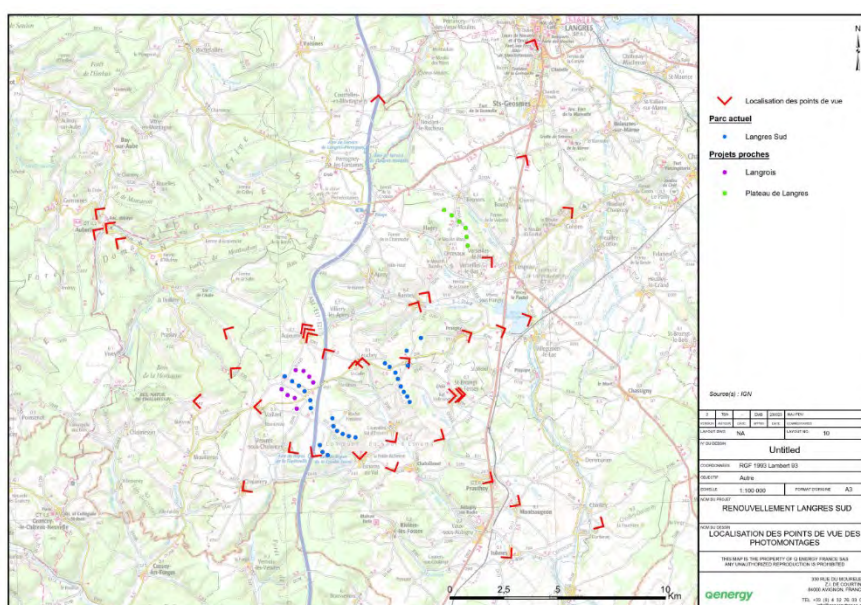
Ces permanences étaient tenues par les membres de l'équipe projet :

- Salomé BERTHOU, Charles LESTANG, Valérie MARIE et Anne LOMINADZE à Aujourres
- Salomé BERTHOU, Emy BRUGIERE et Eric CORNIER à Leuchey
- Salomé BERTHOU, Charles LESTANG et Alizé AYDIN au Val d'Esnois

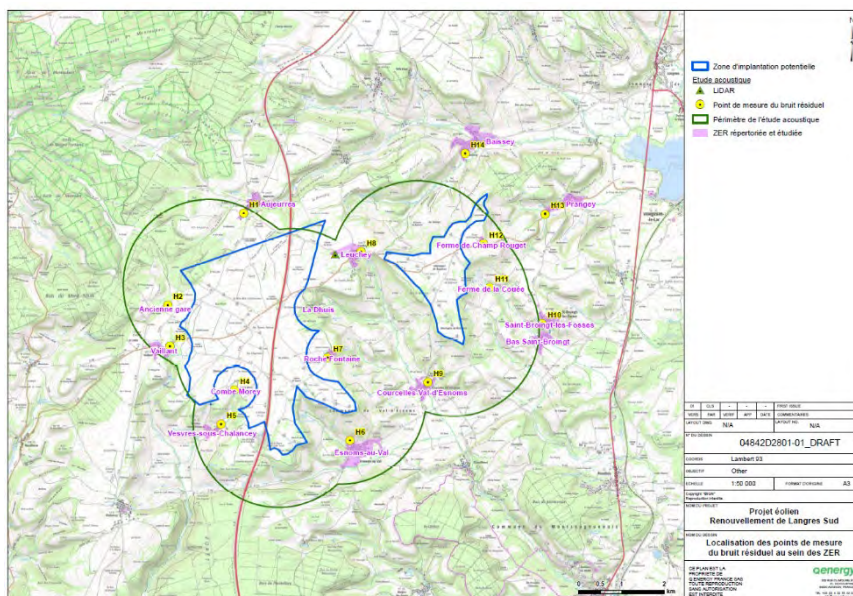
Ces temps d'échanges permettaient à la fois aux participants de **s'informer** sur le projet et de **contribuer** par voie orale et/ou à l'écrit grâce au registre papier mis à disposition du public à cette occasion.

Plusieurs documents étaient mis à disposition :

- Sur Q ENERGY France : des plaquettes de présentation, des kakémonos.
- Sur la transition énergétique : le guide de l'éolien, des plaquettes sur le Repowering, des plaquettes sur le démantèlement, des documents FEE (France Energie Eolienne).
- Sur le projet : un panneau sur le projet, un panneau acoustique, un panneau biodiversité, des dossiers de concertation, des flyers et deux cartes :
 - o Localisation des points de vue des photomontages



- o Localisation des points de mesure du bruit résiduel au sein des Zones à Emergence Réglementée



La permanence d'Aujeurres du 03 octobre 2024

La permanence du 03 octobre 2024 s'est tenue de 17h à 20h. Madame la maire d'Aujeurres, BOURRIER Anita, nous a mis à disposition la salle des fêtes de la commune. Six personnes sont venues échanger avec nous : Madame la maire d'Aujeurres et deux habitants de sa commune, Monsieur le maire de Vesvres-sous-Chalancey, et deux habitants de la commune de Villiers-lès-Aprey.

La permanence de Leuchey du 15 octobre 2024

La seconde permanence du 15 octobre 2024 s'est tenue de 17h à 20h. Monsieur le maire de Leuchey, LAURENT Yoann, nous a mis à disposition la salle communale. Onze personnes sont venues échanger avec nous : Monsieur le maire de Leuchey et cinq habitants de sa commune, Monsieur le maire de Vesvres-sous-Chalancey, trois habitants du Val d'Esnoms et un représentant du Département.

La permanence du Val d'Esnoms du 26 octobre 2024

La dernière permanence du 26 octobre 2024 s'est tenue de 11h à 14h. Monsieur le maire du Val d'Esnoms, RACHET Philippe, nous a mis à disposition la mairie. Quinze personnes sont venues échanger avec nous : Monsieur le maire du Val d'Esnoms et dix habitants de sa commune, trois habitants de Leuchey et une habitante de Dijon.

Le registre papier

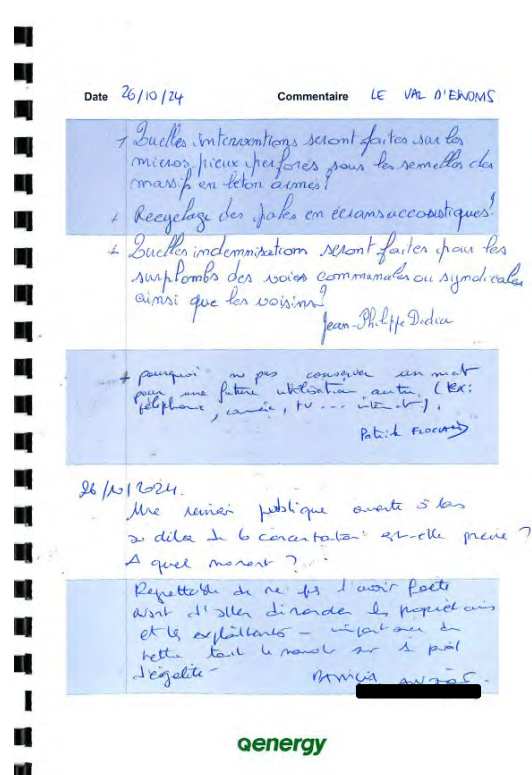
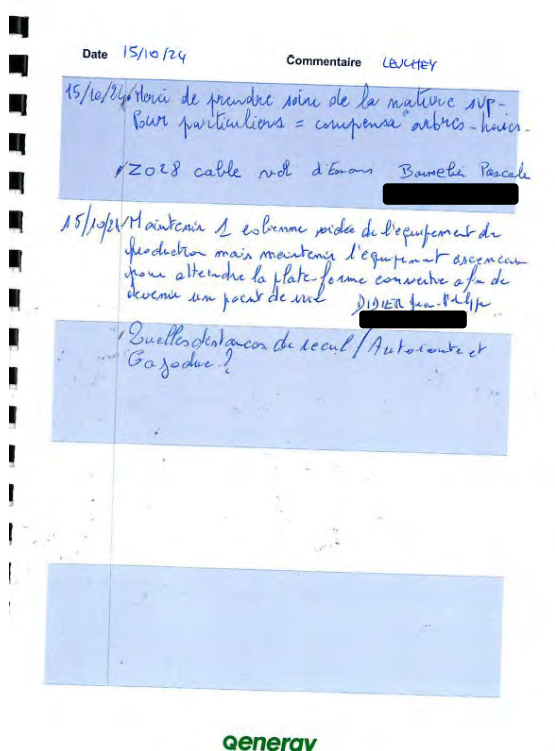
Un **registre papier** a été mis à disposition dans les mairies des communes situées au sein de la zone d'implantation potentielle : Aujeurres, Baissey, Leuchey, Le Val d'Esnoms, Saint Broingt-les-Fosses, Vaillant, Vesvres-sous-Chalancey. Disposé à proximité du dossier de concertation, ce registre a permis aux habitants de pouvoir s'exprimer librement par voie écrite sur le projet.

Les observations suivantes ont été observées dans les registres papiers mis à disposition dans les différentes communes :

Commune d'Aujeurres	Aucune observation n'a été déposée
Commune de Vaillant	Aucune observation n'a été déposée
Commune de Vesvres-sous-Chalancel	Aucune observation n'a été déposée
Commune du Val d'Esnois	Aucune observation n'a été déposée
Commune de Leuchey	Aucune observation n'a été déposée
Commune de Baissey	Aucune observation n'a été déposée
Commune de St Broingt-les-Fosses	Aucune observation n'a été déposée

Les observations suivantes ont été observées dans les registres papiers mis à disposition lors des permanences :

Permanence d'Aujeurres	2 observations écrites et 4 observations orales
Permanence de Leuchey	3 observations écrites et 9 observations orales
Permanence du Val d'Esnois	5 observations écrites et 10 observations orales



Scan des contributions déposées dans le registres mis à disposition pendant les permanences

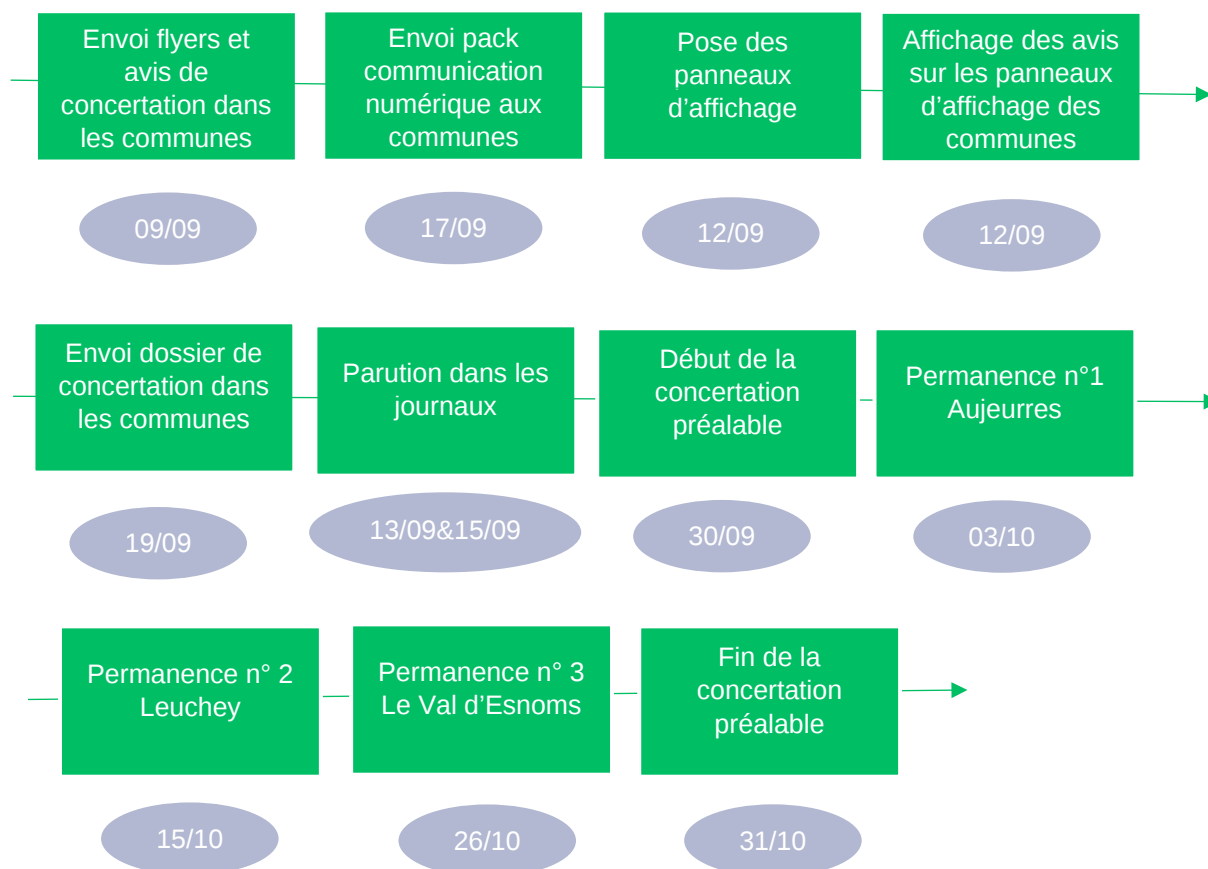
Les habitants pouvaient également s'exprimer par **courrier papier ou numérique**. Un courrier pouvait être adressé à l'adresse suivante :

Q Energy France – Agence de Lyon - Le Patio, 35/37 Rue Louis Guérin 69100 VILLEURBANNE

Aucun courrier papier ne nous a été adressé durant la durée de concertation préalable.

Une **adresse e-mail dédiée** a été créée (concertation-langres-sud@qenergy.eu) et communiquée sur l'ensemble des documents d'annonce et d'information sur le projet. Les habitants avaient la possibilité de prendre contact avec l'équipe du projet pour contribuer à la concertation. Quatre contributions ont été déposées sur cette adresse mail durant la durée de concertation préalable.

Le calendrier synthétique de la concertation préalable



La participation du public

L'analyse quantitative de la participation

Les tableaux et graphiques ci-dessous visent à analyser de manière chiffrée la participation du public durant toute la concertation préalable.

L'utilisation des moyens de participation

Moyens de participation	Nombre de participants
Permanence n°1 du 03/10/2024 – Mairie de Aujeurres	6
Permanence n°2 du 15/10/2024- Mairie de Leuchey	12
Permanence n°3 du 26/10/2024- Mairie du Val d'Esnoys	15
Registre papier en mairie d'Aujeurres	0
Registre papier en mairie de Leuchey	0
Registre papier en mairie du Val d'Esnoys	0
Registre papier en mairie de Baissey	0
Registre papier en mairie de Saint Broingt-les-Fosses	0
Registre papier en mairie de Vaillant	0
Registre papier en mairie de Vesvres-sous-Chalancel	0
Courrier papier	0
Courrier numérique (e-mail)	4
Appel téléphonique	0
TOTAL	37

Comme évoqué précédemment, aucune contribution écrite n'a été réalisée dans les registres mis à disposition pendant toute la durée de la concertation préalable dans les différentes communes. Les contributions relevées proviennent des registres mis à disposition lors des permanences d'informations.

- Participation correcte à cette concertation.
- Sur la zone d'implantation du projet, des habitants d'Aujeurres, Vesvres-sous-Chalancel, Le Val d'Esnoys, et Leuchey se sont déplacés. Des habitants de Villiers-lès-Aprey se sont aussi mobilisés.
- Les maires des communes d'implantation, le département de la Haute-Marne et l'Association Foncière de Val d'Esnoys ont aussi pu faire part de leurs avis.
- Les participants ont privilégié l'échange oral avec les membres de l'équipe que les commentaires écrits mais tous les sujets sont traités dans ce bilan

L'analyse thématique de la participation et les réponses du porteur de projet

Thématiques abordées	Nombre de contributions
Pertinence du projet de renouvellement	6
Risques sanitaires pour l'humain et les élevages	1
Recyclage et démantèlement	13
Risques pour l'avifaune	2
Prise en compte de l'environnement pour le projet	4
Retombées fiscales du nouveau parc	4
Impact lumineux et sonore du parc	5
Contraintes techniques pour le renouvellement	5
Réunion publique	4
TOTAL	44

Neuf thèmes semblent émerger de l'ensemble des contributions recueillies. En moyenne, chaque contribution aborde entre un et deux thèmes.

Pertinence du projet de renouvellement du parc éolien de Langres Sud

Nombre de contributions abordant le thème : 6

Les participants souhaitent savoir comment la zone d'implantation des éoliennes a été choisie. Ils veulent également comprendre les contraintes et les facteurs menant au déplacement ou à la suppression de certaines éoliennes.

La réponse de Q ENERGY France

Le parc éolien de Langres Sud, mis en service en 2010, a été conçu en harmonie avec les demandes des propriétaires et exploitants présents sur le territoire à l'époque, et en s'adaptant aux enjeux locaux.

Lors d'un renouvellement de parc éolien, l'objectif est d'augmenter la puissance globale d'un parc éolien déjà existant et de réduire les impacts en adaptant le nouveau parc au contexte local, qui a pu évoluer depuis la mise en service du parc en place. En fonction des contraintes analysées, une nouvelle implantation est définie et envisage un renouvellement aux mêmes emplacements pour certaines éoliennes, et des décalages ou suppression pour d'autres.

Nous avons souhaité, dans le cadre du renouvellement, poursuivre au maximum nos relations déjà existantes avec les propriétaires et exploitants concernés, tout en adaptant l'implantation à l'évolution des enjeux. De nouveaux propriétaires et exploitants sont donc concernés pour le renouvellement.

Parmi les enjeux pris en compte dans ces modifications d'implantation, nous pouvons noter entre autres : les zones de captages définies a posteriori de la mise en place du parc éolien (objectif de sortir au maximum des périmètres de ces zones de captages), l'éloignement des côteaux (pour limiter le risque de collision avec les rapaces lors de leur prise d'ascendance le long des côteaux), l'impact paysager (réduction de l'impact en éloignant certaines éoliennes des bourgs et en supprimant 5 éoliennes), l'évolution des contraintes Armée (extension du RTBA – réseau très basse altitude)...

Pour plus de détails, tous les éléments pris en compte dans la définition de la disposition des éoliennes sont à retrouver dans le dossier de concertation.

Risques sanitaires pour l'humain et les élevages

Nombre de contributions abordant le thème : 1

Les participants s'interrogent sur les risques que fait courir le renouvellement du parc vis-à-vis de l'impact potentiel des éoliennes sur les élevages et les troupeaux.

La réponse de Q ENERGY France

A ce jour, la question des impacts de l'éolien sur la santé animale et humaine a été évoquée pour le parc des Quatre Seigneurs, développé et exploité par ABO-Wind, situé dans le département de la Loire Atlantique. C'est l'unique cas de problématiques de santé animale référencé en France et il a fait l'objet de nombreuses études par plusieurs organismes indépendants¹.

Toutes ces études concluent à l'absence de lien de causalité entre la présence du parc éolien et l'émergence de problèmes de santé animale.

Une étude a également été réalisée par l'ARS Loire-Atlantique avec le concours du CHU de Nantes mais les résultats n'ont pas été communiqués dans le détail. Le communiqué de la Préfecture indique uniquement qu'il n'y a pas de lien de causalité entre le parc et les problématiques rencontrées par les élevages voisins.

Pour le parc de Langres Sud spécifiquement, aucune difficulté concernant les élevages n'a été remontée depuis 2010. Il est donc difficile à ce jour de dire que les éoliennes pourraient être la cause d'éventuels troubles.

Recyclage et démantèlement

Nombre de contributions abordant le thème : 13

Les participants s'interrogent sur plusieurs aspects du projet, notamment l'impact environnemental lié à l'utilisation du béton dans le sol, la possibilité de recycler les matériaux, ainsi que l'empreinte carbone générée lors de la construction. Ils se demandent également pourquoi il est nécessaire de tout démanteler pour installer de nouvelles éoliennes.

Certains participants se demandent pourquoi un mât ne pourrait pas être conservé pour une utilisation future, comme pour les télécommunications (téléphone, télévision, internet). Enfin, la question du maintien d'une éolienne pour servir de point de vue est également posée. Le processus de démantèlement a également suscité des interrogations.

La réponse de Q ENERGY France

Impact du béton dans le sol

La fondation d'une éolienne est composée de béton et d'acier (béton armé) afin de garantir la stabilité de la structure. Le béton est un matériau inerte, composé de granulats, d'eau et de ciment (Annexe II à l'article R. 541-8 du code de l'environnement - Journal officiel électronique authentifié n° 0069 du 22/03/2006). Inerte signifie qu'il ne se décompose pas et n'est pas susceptible de subir ou d'entraîner

¹ **Rapport CETM du 14 juin 2019 (APC 2 août 2018)** « Mesures selon le protocole du 02 août 2018 sur le parc éolien de Nozay- Les 4 seigneurs ».

CHUV Oniris « Clinique Des Animaux de Production. RAPPORT du 7 juin 2019 « Evaluation technico-économique, sanitaire et comportementale de 2 élevages bovins de Loire-Atlantique situés à proximité du parc éolien des Quatre Seigneurs »

Rapport ANSES – Octobre 2021 « Imputabilité à un champ d'éoliennes d'effets rapportés dans deux élevages bovins »

Rapport CGEDD n°013439-01 et CGAAER n°20062 « Etat des élevages à proximité du parc éolien des Quatre Seigneurs en Loire-Atlantique ».

des réactions dangereuses pour l'environnement ou la santé. L'utilisation de béton pour la construction de la fondation ne représente donc pas de risque de pollution du sol.

Démantèlement des fondations et recyclage/réutilisation des matériaux

Aujourd'hui, la loi nous impose un recyclage/réutilisation de 95% de la masse totale d'une éolienne, incluant l'excavation de la totalité des fondations jusqu'à la base de leur semelle, à l'exception des éventuels pieux. Les fondations mesurent environ 25 mètres de large pour 3 mètres de profondeur. Nous avons besoin de fondations solides pour assurer la stabilité et la durabilité de l'éolienne. Chaque fondation est adaptée à un type d'éolienne et doit donc être entièrement recoulée. Toute la fondation doit donc être démantelée même si l'éolienne est renouvelée au même emplacement.

A l'échelle de Q Energy France, un démantèlement a déjà été réalisé sur un parc en Occitanie - le parc éolien de Souleilla - où 98% de l'éolienne a pu être recyclé. Voici ci-dessous un récapitulatif du devenir des composants pour ce parc :

Les éoliennes	• Revente de composants comme pièces détachées • Recyclage des parties métalliques (mât, nacelle) • Don d'extrémités de pales à un artiste pour une création d'œuvre • Vente de sections de pale pour création de mobilier (tables...)
Les fondations	• Fondations intégralement démantelées • Acier extrait : 100% revendus pour traitement et réutilisation • Béton extrait : 26% utilisés dans les nouvelles fondations du parc • 74% vendus à une entreprise locale pour réutilisation à proximité du site
Le réseau électrique	• 55% du réseau électrique a été retiré et recyclé
Au total	• 90,3% recyclés • 0,5% valorisé • 9,1% réutilisés • 0.1% stocké

Une vidéo montrant toutes les phases d'un chantier de démantèlement sur le parc éolien de Souleilla est accessible depuis la chaîne YouTube de Q ENERGY : « [Repowering du parc éolien de Souleilla-Corbières Q ENERGY](#) »

Empreinte carbone²

Emission lors de son cycle :

D'après l'étude des impacts environnementaux de l'éolien français réalisé en 2015 par l'ADEME, le taux d'émission du parc éolien français est de 12,7gCO₂ eq/kWh. Ainsi, pour le projet éolien de Renouveau Langres Sud, avec une production annuelle estimée de 158 000 MWh/an, l'émission de CO₂ est estimée à 2006,6 tonnes rapportées à une année de production et 40 132 tonnes pour la durée de vie du parc (20 ans).

Evitement de CO₂ lors de son fonctionnement :

Estimation basse : Une étude réalisée en 2015 par Cycleco pour le compte de l'ADEME, compare les émissions de l'exploitation de l'éolien avec la valeur moyenne du réseau électrique français, aboutissant à une différence de 43.7 gCO₂/kWh. Ce sont donc 43,7 g CO₂ / kWh qui sont évités à chaque kWh éolien produit.

Estimation haute : Dans sa récente note, RTE calcule que 22 millions de tonnes de CO₂ ont été évitées grâce aux 45 TWh produits par l'éolien et le solaire en France en 2019, soit un évitement de 489

² L'estimation est réalisée sur la base du scénario préférentiel présenté à 21 éoliennes.

gCO₂/kWh. Cette dernière valeur est en ligne avec une étude de l'ADEME³ de 2017, selon laquelle « l'énergie éolienne permet d'éviter de l'ordre de 500 à 600 gCO₂eq pour chaque kWh éolien produit. », une valeur plus élevée puisque le chiffre de 489 gCO₂/kWh agglomère les émissions évitées par l'éolien et le solaire, alors que le solaire est plus émetteur. Puisqu'il n'est pas possible de distinguer les deux, et de manière conservatrice, la valeur de 489 gCO₂/kWh sera retenue pour l'éolien

Ainsi, le bilan carbone du parc éolien de Renouveau Langres Sud, basé sur l'hypothèse basse, conservatrice, est positif avec un évitement de 4 898 tonnes de CO₂ / an, soit 97 960 tonnes sur la durée de vie du parc éolien.

Pour l'hypothèse haute, il ressort que l'émission de 77 262 tonnes de CO₂ par an est évitée, soit 1 505 108 tonnes de CO₂ évités sur la durée de vie du parc.

Les calculs faits précédemment montrent un **temps de retour entre 7 mois et 8.1 ans** selon le mode de calcul. Le temps de retour le plus optimiste reste cohérent avec les données de l'ADEME qui précise que l'éolien terrestre est particulièrement efficient puisque le temps de retour est de l'ordre de 5 fois moins que le mix électrique français.

Utilisation future du mat

L'utilisation du mat seul n'est pas envisageable car sans la nacelle et les pales, la structure mécanique ne serait pas stable dans le temps. Concernant la proposition d'utiliser l'éolienne en tant que point de vue, celle-ci poserait des problématiques importantes de sécurité. La montée dans une éolienne se fait via un système d'ascenseur et d'échelles. Les seules personnes autorisées à entrer dans l'éolienne sont celles ayant reçues des formations et certifications adaptées à ce type de risques et d'effort.

Risques pour l'avifaune

Nombre de contributions abordant le thème : 2

Les participants soulignent l'importance pour eux de prendre soin de la nature dans le cadre de notre projet éolien. Ils s'interrogent notamment sur l'impact actuel du parc sur l'environnement et plus particulièrement sur la population de Milans royaux et sur la Cigogne noire.

La réponse de Q ENERGY France

La prise en compte de l'environnement est centrale dans le projet de renouvellement du parc éolien de Langres Sud. Les données issues d'études menées durant l'exploitation du parc, comme le suivi des migrateurs, des rapaces, et de la mortalité avifaune et chiroptères entre 2015 et 2022, ont été valorisées. Des études complémentaires ont également été réalisées pour le renouvellement, notamment sur les rapaces, les habitats naturels, la flore, les chauves-souris, ainsi que sur le paysage et le patrimoine. Ces travaux permettent d'évaluer avec précision l'impact potentiel du projet sur l'environnement.

Concernant la population du Milan royal, les différents suivis de mortalité et d'activité ont pour objectif d'analyser cet impact potentiel. A noter qu'aucun Milan royal n'a été retrouvé lors des suivis de 2022 au niveau de l'ensemble des éoliennes suivi.

La Cigogne noire, espèce emblématique du Parc National de Forêt, niche principalement dans des forêts avec des milieux aquatiques, comme les lacs et rivières. La zone du projet, constituée de grands plateaux agricoles, n'est pas son habitat privilégié. Malgré cela, elle peut passer ponctuellement comme le prouve l'unique observation réalisée en 2022, sur une année d'étude complète. Le risque de mortalité par collision avec les éoliennes est faible, avec seulement 4 cas signalés en Allemagne depuis 1998 pour plus de 1000 couples connus, et 2 cas en France sur 25 ans.

³ Etude sur la filière éolienne française - Bilan, prospective, stratégie, Ademe, 2017

Prise en compte de l'environnement pour le projet

Nombre de contributions abordant le thème : 4

Les participants s'interrogent sur l'augmentation de la hauteur des machines de 135m à 165m et 180m, et sur l'impact d'une telle augmentation sur le paysage. De plus, ils souhaitent connaître les actions concrètes qui seront mise en place, telles que des initiatives de compensation pour les particuliers sous forme de plantations d'arbres ou de haies.

La réponse de Q ENERGY France

Malgré une augmentation de hauteur des éoliennes, le projet de renouvellement vise à améliorer l'intégration paysagère du parc. Une étude spécifique a été menée, par un bureau d'étude indépendant, à cet effet, et ses premières conclusions ont conduit à des recommandations détaillées dans le dossier de concertation. Ces recommandations ont été suivies autant que possible dans l'implantation actuellement envisagée. Par ailleurs, l'éloignement des éoliennes des coteaux et la suppression de cinq d'entre elles contribueront à réduire leur impact visuel.

Les mesures compensatoires visent à préserver la valeur environnementale lorsqu'il n'est pas possible d'éviter ou de réduire les impacts. Elles s'appliquent en dernier recours et doivent correspondre précisément aux effets identifiés, comme la création d'îlots de sénescence. À ce stade, les mesures d'évitement, de réduction et de compensation ne sont pas encore définies, car elles seront élaborées une fois le projet et l'implantation des éoliennes finalisés. Ces mesures pourraient inclure, par exemple, la plantation de haies ou d'arbres chez des particuliers, une pratique déjà mise en œuvre dans le cadre d'autres projets, comme une bourse aux arbres pour le parc éolien voisin Le Langrois. Soucieux de l'insertion du parc dans le paysage et de son acceptation locale, nous étudierons finement la possibilité de mettre en place de telles mesures dans le cadre du renouvellement du parc éolien.

Retombées fiscales du nouveau parc

Nombre de contributions abordant le thème : 4

Les participants s'interrogent sur l'évolution des retombées fiscales et locatives liées au parc éolien à la suite du renouvellement de ce dernier.

La réponse de Q ENERGY France

La présence d'un parc éolien sur un territoire génère d'importantes ressources fiscales. La taxe la plus importante payée par les propriétaires de parcs éoliens est à ce jour l'Impôt Forfaitaire sur les Entreprises de Réseau (IFER).

Depuis la loi du 28 décembre 2018 de finances pour 2019, pour les parcs mis en service après le 1^{er} janvier 2019, l'IFER est réparti de la manière suivante : 30% pour le département d'implantation, 50% pour l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) et 20% pour la commune d'implantation.

Pour les parcs mis en service avant cette date, la répartition est la suivante : 30% pour le département, 70% pour l'EPCI, qui peut décider de reverser une partie des recettes aux communes concernées par le biais d'attributions compensatoires notamment.

Le renouvellement de parcs éoliens n'est à l'heure actuelle pas prévu par le législateur sur le plan fiscal. Comme il ne s'agit pas de nouveaux parcs d'un point de vue juridique, le régime fiscal ne change pas. Cependant, l'augmentation de la puissance installée génère nécessairement une augmentation des recettes fiscales au profit des EPCI, sans que les communes aient à ce jour des garanties sur ce qui leur sera reversé.

Cette situation est difficile et complexe, nous en avons conscience. Toutefois, avec la multiplication des projets de renouvellements que ce soit en Haute Marne ou sur le reste du territoire, cette question devra

être éclaircie. De notre côté, nous travaillons activement à faire connaître le sujet aux grands élus (députés, sénateurs) ainsi qu'au gouvernement (ministère de la transition énergétique notamment).

Ce projet de renouvellement est aujourd'hui une opportunité importante pour les communes de toucher davantage de recettes fiscales grâce au parc, et de travailler ensemble à une meilleure répartition de la valeur générée.

Enfin, pour répondre au deuxième questionnement, des indemnités sont effectivement prévues en contrepartie des divers aménagements nécessaires à un projet éolien sur les parcelles concernées par lesdits aménagements (plateformes des éoliennes, survols des pales, surfaces utilisées pendant la phase chantier, accès...).

Impact lumineux et sonore du parc

Nombre de contributions abordant le thème : 5

Les participants ont souhaité avoir des informations sur l'impact acoustique des éoliennes renouvelées par rapport aux turbines actuelles, et si l'augmentation de la hauteur jouerait sur les nuisances sonores. Par ailleurs, ils s'interrogent également sur les nuisances lumineuses du parc.

La réponse de Q ENERGY France

Impact sonore :

L'impact acoustique d'un parc éolien dépend de nombreux paramètres : nombre et emplacement des éoliennes, type d'éoliennes, hauteur, distance aux habitations, etc. Dans le cadre du projet de renouvellement de Langres Sud la plupart de ces paramètres vont dans le sens d'une diminution de l'impact acoustique du parc : diminution du nombre d'éoliennes, augmentation de la distance aux habitations.

Concernant la taille des éoliennes, des efforts ont été faits sur le design des éoliennes ces dernières années afin de les rendre plus silencieuses malgré l'augmentation de taille et de puissance, avec l'ajout de serrations sur les pales (« peigne » ou dentelure, permettant de réduire le bruit aérodynamique des pales) ou l'ajout de nombreux modes réduits permettant d'ajuster au mieux le fonctionnement des éoliennes en fonction des conditions de vent. Ainsi, l'augmentation en taille et en puissance des éoliennes n'est pas nécessairement synonyme d'une augmentation du niveau sonore. L'impact acoustique du parc sera pris en compte via une étude détaillée présentée dans le dossier du projet.

Enfin nous rappelons que la réglementation évolue dans le sens d'un plus grand contrôle de l'impact acoustique des parcs éoliens. En effet, l'arrêté du 10 décembre 2022 impose une campagne de contrôle acoustique dans les douze mois qui suivent la mise en service du parc afin de s'assurer que le parc respecte bien la législation en termes d'acoustique.

Balisage lumineux :

Le balisage lumineux est indépendant de la volonté des développeurs éoliens. Celui-ci a pour but de garantir la sécurité des aéronefs de jour comme de nuit, quelles que soit les conditions climatiques. L'arrêté du 23 avril 2018 définit les différents paramètres de ce balisage : couleur, intensité, fréquence des éclat, nombre de balises, etc.

Cependant, la filière est consciente de l'impact du balisage lumineux et mène des discussions avec la Direction Générale de l'Aviation Civile et avec le ministère des Armées afin de faire évoluer cette réglementation pour réduire l'impact du balisage sur les riverains.

Par exemple, l'arrêté du 29 mars 2022 permet maintenant l'installation de balises dites « à faisceaux modifiés ». Ce sont des balises dont les faisceaux sont orientés de 4° vers le ciel afin de réduire l'intensité lumineuse au sol et donc la gêne occasionnée.

D'autres solutions permettant de réduire les impacts liés au balisage sont en cours d'étude. Le balisage circonstancié par exemple ne permettrait d'allumer les balises que lorsqu'un aéronef est détecté. Ce genre d'évolution nécessite un ensemble de vols de test et de validations avant d'être accepté par le ministère des Armées. Les premiers vols test ont eu lieu et sont concluants mais selon les retours du ministère des Armées, des vols supplémentaires sont nécessaires pour connaître les limites de fonctionnement du système.

Contraintes techniques pour le renouvellement

Nombre de contributions abordant le thème : 5

Les participants ont souhaité savoir quelles contraintes techniques sont dimensionnantes pour le projet, notamment les limitations en hauteurs liées aux contraintes Armée et les distances de recul par rapport au gazoduc et à l'autoroute.

La réponse de Q ENERGY France

Distance à l'autoroute :

Le guide technique pour l'élaboration de l'étude de dangers dans le cadre de parcs éoliens, validé par l'INERIS, recommande une distance minimale égale à la hauteur totale de l'éolienne entre les éoliennes et les autoroutes, soit 165m ou 180m en fonction des éoliennes étudiées dans le cadre du renouvellement du parc éolien de Langres Sud. Dans l'ensemble des scénarios étudiés, une distance minimale de 280m est respectée, ce qui est donc conforme à cette recommandation. Enfin, il est utile de préciser que l'étude de dangers présente une analyse détaillée des scénarios éolienne par éolienne qui permet de vérifier la compatibilité du parc éolien avec les diverses installations environnantes.

Distance au gazoduc :

Une étude de compatibilité a été réalisée par GRTgaz sur la base d'une implantation préliminaire et de dimensions d'éoliennes prévisionnelles. Cette étude conclut à la compatibilité de projet vis-à-vis de la canalisation. Dans l'implantation considérée pour cette étude, l'éolienne la plus proche se situe à 201m de la canalisation, cette distance est considérée comme le minimum à respecter et sera respectée dans le scénario qui sera privilégié dans le cadre du projet de renouvellement du parc éolien de Langres Sud.

Contraintes aéronautiques :

Plusieurs contraintes aéronautiques (radar de Dijon, Réseau Très Basse Altitude, etc.) limitent le projet spatialement et en hauteur. Ces contraintes sont prises en compte dans le développement du projet et dans la dimension des éoliennes choisies. Plusieurs échanges ont déjà eu lieu avec les Armées ainsi que les gestionnaires des aérodromes avoisinants afin de prendre en compte ces contraintes dans le développement du projet. Enfin, la Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC) ainsi que la Direction de la Circulation Aérienne Militaire (DIRCAM) seront consultées lors de l'instruction du dossier et émettront un avis conforme.

Réunion publique

Nombre de contributions abordant le thème : 4

Les participants ont souhaité avoir des informations sur des points spécifiques sur la commune du Val d'Esnoms qui a organisé une réunion publique. Nous avons également à la suite de cette réunion fait un dossier de réponse à la commune. Suite à cette réunion publique et pour répondre en détails aux

différentes interrogations, un dossier de réponse sur les différentes thématiques abordées a été réalisée par l'équipe en charge du développement du projet de renouvellement du parc éolien de Langres Sud et envoyé en Mairie (annexe 8).

La réponse de Q ENERGY France

La concertation s'est déroulée sur un mois, et trois permanences ont été organisées à des jours et des heures différents pour permettre au plus grand nombre de s'y rendre et de pouvoir s'informer.

Suite à cette concertation la commune du Val d'Esnoms a sollicité l'organisation d'une réunion publique afin d'approfondir certains points spécifiques à la commune autour du projet de renouvellement du parc éolien de Langres Sud. Cette initiative de la municipalité témoigne sa volonté de répondre aux interrogations des habitants. L'objectif de cette réunion a été de fournir des éclaircissements sur des sujets spécifiques liés au projet. Cette démarche s'inscrit dans une logique de dialogue et de collaboration, visant à garantir que toutes les parties prenantes soient informées et puissent exprimer leurs points de vue.

Les enseignements de la concertation

Sur la participation du public

La concertation préalable a permis :

- Au public de connaître, de comprendre et de s'exprimer sur les propositions liées au renouvellement d'une centrale éolienne de production électrique ;
- A Q ENERGY France et à la société propriétaire du parc d'avoir un éclairage sur les attentes et les questionnements des habitants du territoire.

Q ENERGY France note une participation correcte avec 36 participants aux rencontres physiques et 10 contributions écrites recueillies. Il est à noter que le dispositif d'annonce, d'information et de participation proposée lors de la concertation préalable a été bien accueilli et n'a aucunement été remis en question.

Nous pouvons noter que les personnes préfèrent contribuer à l'oral plutôt qu'à l'écrit. En effet, 10 contributions écrites ont été recensées contre 19 à l'oral. Les permanences ont été bien fréquentées et les équipes ont pu facilement échanger avec les visiteurs.

Sur le projet

Les principales préoccupations exprimées concernent le démantèlement et le recyclage d'un projet de renouvellement. Peu de remarques ont été émises sur l'environnement et le paysage car ces parties sont beaucoup développées dans le dossier de concertation préalable avec des cartes et des études précises sur le contexte local.

Du fait de leur bonne connaissance du territoire, les habitants ont évoqué des questions techniques sur l'acoustique, les zones de captages, l'impact sonore, le démantèlement ...

Suite à la concertation, des actions ont été mis en place, notamment des actions de communication sur la commune de Val d'Esnois. Comme évoqué plus haut dans le dossier, une réunion publique a été organisée suite à la sollicitation de la commune. Suite à cette réunion publique et pour répondre en détails aux différentes interrogations, un dossier de réponse sur les différentes thématiques abordées a été réalisé par l'équipe en charge du développement du projet de renouvellement du parc éolien de Langres Sud et envoyé en Mairie (annexe 8).

Les retours de cette concertation préalable dans son ensemble nous poussent à mener une réflexion sur la bonne communication à avoir sur le démantèlement afin de rassurer les populations sur ce point régulièrement soulevé. Nous devons certainement étoffer la partie dédiée au démantèlement et au recyclage dans notre dossier.

Conforté par l'ensemble des actions de dialogue territorial menées depuis le lancement du projet et les échanges avec les citoyens lors de la concertation préalable, Q ENERGY France poursuit les études en cours sur le projet. Celles-ci viseront notamment à optimiser le projet tout en réduisant les enjeux en prenant en compte les besoins exprimés lors de la concertation préalable.

Q ENERGY France souhaite poursuivre le dialogue entamé avec les parties prenantes du territoire, notamment pour s'assurer que de nouvelles préoccupations qui émergeraient puissent être prises en compte.

Ce bilan sera rendu public en étant transmis en version dématérialisée aux mairies situées dans un rayon de 6 kms autour du projet et en version papier aux communes d'implantation. Il sera de plus disponible en libre accès sur le site du projet ([Projet éolien – Renouvellement du parc éolien de Langres Sud](#)).

Annexes

Annexe 1 : Avis de concertation préalable

AVIS DE CONCERTATION PRÉALABLE

visée à l'article R. 121-19 du code de l'environnement

Conformément aux dispositions du code de l'environnement, Q ENERGY France pour le compte de la société d'exploitation la CEPE Langres Sud, détenue par le groupe ALLIANZ ouvre, à son initiative, une concertation préalable du lundi 30 septembre au jeudi 31 octobre 2024 inclus pour le projet de renouvellement du parc éolien de « Langres Sud » sur les communes de Aujeurres, Baissey, Leuchey, Le Val d'Esnoms, Saint Broingt-les-Fosses, Vaillant, Vesvres-sous-Chalancel (52).

Le parc éolien de Langres Sud compte actuellement 26 éoliennes d'une puissance unitaire de 2MW. Le projet de renouvellement envisagé sera composé de 21 machines d'environ 4 MW et d'une hauteur maximale de 180m en bout de pale et de 8 points de livraisons.

Pendant toute la durée de la concertation préalable, toute personne intéressée par le projet pourra prendre connaissance de ce dernier dans les mairies des communes d'implantation, où sera mis à disposition le dossier de concertation. Il sera également disponible en ligne sur le site de Q ENERGY dédié au projet : <https://langres-sud.qenergy-projets.fr/concertation>

Trois permanences auront également lieu :

- Le 03/10/2024 à la salle des fêtes d'Aujeurres, de 17h à 20h
 - Le 15/10/2024 à la mairie de Leuchey, de 17h à 20h
- Le 26/10/2024 à la mairie de Le Val d'Esnoms, de 11h à 14h

Un registre sera laissé à disposition du public dans les communes d'implantation, et sera accessible aux horaires d'ouverture de la mairie afin que chacun puisse faire part de ses observations. Un registre sera aussi disponible pendant les permanences.

Le public pourra également adresser ses observations et propositions à la CEPE Langres Sud par voie électronique à l'adresse mail suivante : concertation-langres-sud@qenergy.eu. Il conviendra de préciser dans l'objet du message : « Concertation préalable Langres Sud – Observations ».

Enfin, des observations peuvent être envoyées à l'adresse postale suivante :

A l'attention de Salomé BERTHOU
Q ENERGY France - Le Patio
35/37 rue Louis Guérin
69100 Villeurbanne

Le bilan de la concertation préalable sera publié dans les 3 mois suivant la fin de la concertation sur le site internet dédié au projet.

Impression d'écran de l'avis de concertation préalable

Annexe 2 : Certificats d’affichage de l’Avis de concertation préalable

Aujeurres, le 18 novembre 2024

Madame Salomé BERTHOU
Q ENERGY France
Le Patio
35-37 rue Louis Guérin
69100 VILLEURBANNE

Objet : Attestation affichage

Je soussignée Anita BOURRIER, Maire d'Aujeurres, atteste que l'avis de concertation préalable concernant le projet de renouvellement du parc éolien de Langres Sud sur les communes de Aujeurres, Baissey, Leuchey, Le Val-d'Esnoms, Saint-Broingt-les-Fosses, Vaillant et Vesvres-sous-Chalancey a bien été affiché sur le tableau d'affichage communal du 13 septembre 2024 au 31 octobre 2024.

Pour faire valoir ce que de droit.

Le Maire,
Anita BOURRIER



ATTESTATION D’AFFICHAGE AVIS DE CONCERTATION PRÉALABLE	
DÉPARTEMENT	HAUTE MARNE
COMMUNE	BAISSEY

Je soussigné Patrick MIELLE, Maire de la commune de BAISSÉY, certifie que l'avis de concertation préalable, concernant le projet éolien sis Langres Sud, demandé par QENERGY est intégralement affiché dans le panneau d'affichage, situé devant la Mairie de la commune de BAISSÉY, à compter du 10/09/2024 et tout au long de l’avis soit jusqu’au 05/11/2024, inclus.

Le Maire : Patrick MIELLE	Date, signature et cachet de la Mairie : Le 09/01/2025
------------------------------	---



ATTESTATION D’AFFICHAGE AVIS DE CONCERTATION PRÉALABLE

DÉPARTEMENT HAUTE-MARNE

COMMUNE LEUCHEY

Je soussigné Yoann LAURENT, Maire de la commune de LEUCHEY, certifie que l'avis de concertation préalable, concernant le projet renouvellement du Parc Eolien Langres Sud, demandé par Q ENERGY est intégralement affiché dans le panneau d'affichage, situé devant la Mairie de la commune de LEUCHEY, à compter du 10/09/2024 et tout au long de l'avis soit jusqu'au 15/11/2024, inclus.

**Le Maire :
Yoann LAURENT**

**Date, signature et cachet de la Mairie :
22/11/2024**



ATTESTATION D’AFFICHAGE AVIS DE CONCERTATION PRÉALABLE

DÉPARTEMENT HAUTE-MARNE

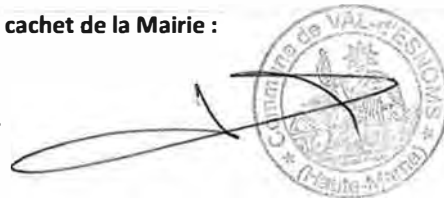
COMMUNE LE VAL D’ESNOMS

Je soussigné Philippe RACHET, Maire de la commune de Le val d’Esnoms, certifie que l’avis de concertation préalable, concernant le projet renouvellement du Parc Eolien Langres Sud, demandé par Q ENERGY est intégralement affiché dans le panneau d’affichage, situé devant la Mairie de la commune de Le Val d’Esnoms, à compter du 10/09/2024 et tout au long de l’avis soit jusqu’au 15/11/2024, inclus.

**Le Maire :
Philippe RACHET**

Date, signature et cachet de la Mairie :

16 NOV. 2024



DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-MARNE
ARRONDISSEMENT DE LANGRES

Mairie de SAINT-BROINGT-LES-FOSSES

1 place de la Fontaine
52190 SAINT-BROINGT-LES-FOSSES

Tél. : 03 25 90 00 52
E-mail : commune-de-st-broingt@orange.fr

Ouverture du secrétariat
Mardi et jeudi : 14h30-17h
Vendredi : 7h-9h

Saint-Broingt-Les-Fosses, le 9 janvier 2025

Je soussigné Thomas VOILLEQUIN, Maire de la commune de Saint Broingt les Fosses, certifie que l'avis de concertation préalable, concernant le projet éolien « Renouvellement Langres Sud » sur les communes d'Aujeurres, Baissey, Leuchey, Le Val d'Esnoms, Saint Broingt les Fosse Vaillant et Vesvres sous Chanlancey en Haute-Marne, demandé par Q ENERGY est intégralement affiché dans le panneau d'affichage, situé devant la Mairie de la commune de Saint Broingt les Fosses, à compter du 10/09/2024 et tout au long de l'avis soit jusqu'au 31/10/2024, inclus.

Le Maire,
Thomas VOILLEQUIN.

A circular official stamp of the Mairie de Saint-Broingt-Les-Fosses is visible. The stamp contains the text "Mairie St-Broingt-Les-Fosses" and "52190". Overlaid on the stamp is a handwritten signature in blue ink, which appears to be "T. Voillequin".

ATTESTATION D’AFFICHAGE AVIS DE CONCERTATION PRÉALABLE

DÉPARTEMENT Haute-Marne

COMMUNE Vaillant

Je soussigné Patrice DUMARTIN, Maire de la commune de Vaillant, certifie que l'avis de concertation préalable, concernant le projet éolien Renouvellement Langres Sud, demandé par QENEGRY est intégralement affiché dans le panneau d'affichage, situé devant la Mairie de la commune de Vaillant, à compter du 13 Septembre 2024 et tout au long de l'avis soit jusqu'au 4 Novembre 2024, inclus.

Le Maire :

Patrice DUMARTIN

Date, signature et cachet de la Mairie :

20 Janvier 2025



ATTESTATION D’AFFICHAGE AVIS DE CONCERTATION PRÉALABLE

DÉPARTEMENT HAUTE-MARNE

COMMUNE VESVRES SOUS CHALANCEY

Je soussigné Jacques BOURCERET, Maire de la commune de VESVRES SOUS CHALANCEY, certifie que l'avis de concertation préalable, concernant le projet de renouvellement du parc éolien de Langres sud, demandé par Qenergy est intégralement affiché dans le panneau d'affichage, situé devant la Mairie de la commune de VESVRES SOUS CHALANCEY, à compter du 13/09/2024 et tout au long de l’avis soit jusqu’au 10/11/2024, inclus.

Le Maire :

Jacques BOURCERET

Date, signature et cachet de la Mairie :



MAIRIE DE CHALANCEY
2 rue du Château

52160 CHALANCEY

Tél/fax : 0325848343

Mail : mairie.chalancey@wanadoo.fr

Permanence : lundi 13 h 00 à 16 h 45

CERTIFICAT ADMINISTRATIF

Je soussigné Sabine PERCHIKOFF, Maire de Chalancey 52160 certifie que l'avis de concertation préalable pour le projet de renouvellement du parc de « Langres Sud » sur les communes Aujeurres, Baissey, Leuchey, Le Val d'Esnoms, Saint Broingt les Fosses, Vaillant et Vesvres sous Chalancey a été affiché du 16 septembre 2024 jusqu'à ce jour 18.11.2024.

A Chalancey, le 18/11/2024
Le Maire,

Sabine PERCHIKOFF





DEPARTEMENT DE LA HAUTE – MARNE

ARRONDISSEMENT DE LANGRES

MAIRIE D'AUBERIVE

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussigné VOLOT Jean-Claude, Maire d'Auberville, certifie que l'avis faisant connaître l'ouverture d'une concertation préalable au projet éolien « Renouvellement Langres Sud » a été affiché sur le panneau d'affichage de la mairie du 13/09/2024 au 31/10/2024 inclus.

En foi de quoi ce certificat a été délivré pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Auberville, le 15 novembre 2024

Le Maire





*Commune de Longeau-Percey
8 rue de Champagne
52250 Longeau-Percey*

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Nous, Maire de la commune de Longeau-Percey (Haute-Marne) France.

Certifions que l’avis de concertation préalable pour le projet de renouvellement du parc éolien de Langres sud, a bien été affiché : du 30/09/2024 au 31/10/2024 tant à la porte principale de la Mairie qu’aux endroits les plus fréquentés de la commune.

A Longeau-Percey le 18/11/2024.

Le Maire

Isabelle MIOT



ATTESTATION D’AFFICHAGE AVIS DE CONCERTATION PRÉALABLE

DÉPARTEMENT CÔTE D’OR

COMMUNE VERNOIS-LÈS-VESVRES

Je, soussigné Jean-Paul TAILLANDIER, maire de la commune de Vernois-lès-Vesvres, certifie que l’avis de concertation préalable, concernant le projet du Parc Éolien de Langres Sud, demandé par Q ENERGY est intégralement affiché dans le panneau d’affichage, situé devant la mairie de la commune de Vernois-lès-Vesvres, à compter du 18 septembre 2024 et tout au long de l’avis soit jusqu’au 27 novembre 2024, inclus.

**Le maire,
Jean-Paul TAILLANDIER**

Date, signature et cachet de la mairie :

27 novembre 2024



ATTESTATION D’AFFICHAGE AVIS DE CONCERTATION PRÉALABLE

DÉPARTEMENT HAUTE-MARNE

COMMUNE PRASLAY

Je soussignée Sophie SALIHI, Maire de la commune de Praslay, certifie que l'avis de concertation préalable, concernant le projet éolien sis « Langres Sud », demandé par Q ENERGY France est intégralement affiché dans le panneau d'affichage, situé devant la Mairie de la commune de Praslay, à compter du 30 septembre 2024 et tout au long de l’avis soit jusqu’au 18 novembre 2024, inclus.

Le Maire :

Sophie SALIHI

Date, signature et cachet de la Mairie :

Le 26 Novembre 2024





Flagey, le 14 novembre 2024

Madame Salomé BERTHOU
Q ENERGY France
Le Patio
35-37 rue Louis Guérin
69100 VILLEURBANNE

Objet : Attestation affichage

Je soussigné Sonia BIQUET, Maire de Flagey, atteste que l'avis de concertation préalable concernant le projet de renouvellement du parc éolien de Langres Sud sur les communes de Aujourres, Baissey, Leuchey, Le Val-d'Esnoms, Saint-Broingt-les-Fosses, Vaillant et Vesvres-sous-Chalancey a bien été affiché sur le tableau d'affichage communal du 13 septembre 2024 au 31 octobre 2024.

Pour faire valoir ce que de droit.

Le Maire,
Sonia BIQUET



ATTESTATION

Je soussigné Gérard LEGUAY, maire de Selongey certifie que l'information de l'ouverture de la concertation préalable du projet éolien « renouvellement Langres Sud » a été affichée du 13 septembre au 4 novembre 2024 sur notre panneau d'affichage.

Fait pour valoir ce que de droit.

A Selongey, le 14 novembre 2024



Le Maire

Gérard LEGUAY

ATTESTATION D’AFFICHAGE AVIS DE CONCERTATION PRÉALABLE

DÉPARTEMENT HAUTE-MARNE

COMMUNE VILLIERS-LES-APREY

Je soussigné Roseline BERNARD, Maire de la commune de Villiers-Lès-Aprey, certifie que l'avis de concertation préalable, concernant le projet Renouvellement Langres Sud, demandé par la Société Q ENERGY, est intégralement affiché dans le panneau d'affichage, situé devant la Mairie de la commune de Villiers-Lès-Aprey, à compter du 20 septembre 2024 et tout au long de l'avis soit jusqu'au 30 octobre 2024, inclus.

**Le Maire :
Roseline BERNARD**

Date, signature et cachet de la Mairie : le 15/11/2024



CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussignée, Magali CARTAGENA, Maire de la Commune Nouvelle de VILLEGUSIEN LE LAC, certifie avoir affiché du **27/09/2024** au **05/11/2024** l’avis de concertation préalable pour le projet de renouvellement du parc éolien de « Langres Sud » .

Le Maire,
Magali CARTAGENA



DÉPARTEMENT
DE LA HAUTE-MARNE

MAIRIE

D'

ORCEVAUX

2 La Vigne Aux Prêtres
52250 ORCEVAUX

03 25 88 82 99
mairieorcevaux@orange.fr



Orcevaux, le 18 novembre 2024

à

Madame Salomé BERTHOU
Q ENERGY France
Le Patio
35-37 rue Louis Guérin
69100 VILLEURBANNE

Objet : Attestation affichage

Je soussigné Alexandre MOLIARD, Maire d'Orcevaux, atteste que l'avis de concertation préalable concernant le projet de renouvellement du parc éolien de Langres Sud sur les communes de Aujeurres, Baissey, Leuchey, Le Val-d'Esnoms, Saint-Broingt-les-Fosses, Vaillant et Vesvres-sous-Chalancey a bien été affiché sur le tableau d'affichage communal du 13 septembre 2024 au 31 octobre 2024.

Pour faire valoir ce que de droit.

Le Maire,
Alexandre MOLIARD

A blue circular stamp of the Municipality of Orcevaux, featuring a central emblem and the text 'MAIRIE D'ORCEVAUX' around the perimeter. To the right of the stamp is a blue ink signature.

MAIRIE DE MOUILLERON
9 grande rue
52160 MOUILLERON

Mouilleron, le 13 novembre 2024

Madame Salomé BERTHOU
Q ENERGY France
Le Patio
35-37 rue Louis Guérin
69100 VILLEURBANNE

Objet : Attestation affichage

Je soussigné Jérôme SAUVAGEOT, Maire de Mouilleron, atteste que l'avis de concertation préalable concernant le projet de renouvellement du parc éolien de Langres Sud sur les communes de Aujeurres, Baissey, Leuchey, Le Val-d'Esnoms, Saint-Broingt-les-Fosses, Vaillant et Vesvres-sous-Chalancey a bien été affiché sur le tableau d'affichage communal du 13 septembre 2024 au 31 octobre 2024.

Pour faire valoir ce que de droit.

Le Maire,
Jérôme SAUVAGEOT

COMMUNE DE VIVEY

11, rue du Tilleul
52160 VIVEY
03.25.84.81.97
commune-de-vivey@orange.fr

Vivey, le 15 novembre 2024

à
Madame Salomé BERTHOU
Q ENERGY France
Le Patio
35-37 rue Louis Guérin
69100 VILLEURBANNE

Objet : Attestation affichage

Je soussigné Nicolas LENOIR, Maire de Vivey, atteste que l'avis de concertation préalable concernant le projet de renouvellement du parc éolien de Langres Sud sur les communes de Aujeurres, Baissey, Leuchey, Le Val-d'Esnoms, Saint-Broingt-les-Fosses, Vaillant et Vesvres-sous-Chalancey a bien été affiché sur le tableau d'affichage communal du 13 septembre 2024 au 31 octobre 2024.

Pour faire valoir ce que de droit.

Le Maire,
Nicolas LENOIR



Le secrétariat de Mairie est ouvert le vendredi de 8h30 à 12h30

ATTESTATION D’AFFICHAGE AVIS DE CONCERTATION PRÉALABLE

DÉPARTEMENT HAUTE-MARNE

COMMUNE RIVIERE LES FOSSES

Je soussignée Edith SELLAL, Maire de la commune de Rivière les fosses, certifie que l'avis de concertation préalable, concernant le projet éolien sis « Langres Sud », demandé par Q ENERGY France est intégralement affiché dans le panneau d'affichage, situé devant la Mairie de la commune de Rivière les Fosses, à compter du 30 septembre 2024 et tout au long de l’avis soit jusqu’au 18 novembre 2024, inclus.

Le Maire :
Edith SELLAL

Date, signature et cachet de la Mairie :
Le 18/11/2024



MAIRIE DE CHALANCEY
2 rue du Château

52160 CHALANCEY

Tél/fax : 0325848343

Mail : mairie.chalancey@wanadoo.fr

Permanence : lundi 13 h 00 à 16 h 45

CERTIFICAT ADMINISTRATIF

Je soussigné Sabine PERCHIKOFF, Maire de Chalancey 52160 certifie que l'avis de concertation préalable pour le projet de renouvellement du parc de « Langres Sud » sur les communes Aujeurres, Baissey, Leuchey, Le Val d'Esnoms, Saint Broingt les Fosses, Vaillant et Vesvres sous Chalancey a été affiché du 16 septembre 2024 jusqu'à ce jour 18.11.2024.

A Chalancey, le 18/11/2024
Le Maire,

Sabine PERCHIKOFF



ATTESTATION D’AFFICHAGE AVIS DE CONCERTATION PRÉALABLE

DÉPARTEMENT HAUTE-MARNE

COMMUNAUTE DE COMMUNE CC AUBERIVE VINGEANNE MONTSAUGEONNAIS

Je soussigné Monsieur Laurent AUBERTOT, Président de la Communauté de communes Auberville Vingeane Montsaugonnais, certifie que l'avis de concertation préalable, concernant le projet de renouvellement du parc éolien de « Langres Sud » sur les communes de Aujeures, Baissey, Leuchey, Le Val d'Esnoms, Saint Broingt-les-Fosses, Vaillant, Vesvres-sous-Chalancy (52), est intégralement affiché dans le panneau d'affichage, situé devant le siège de la Communauté de Communes d'Auberville Vingeane Montsaugonnais, à compter du 13 septembre 2024 et tout au long de l'avis soit jusqu'au 31 octobre 2024, inclus.

Le président :

Laurent
AUBERTOT

Date, signature et cachet de la Communauté de Commune :

12/12/2024

[Signature]
CA



ATTESTATION D’AFFICHAGE AVIS DE CONCERTATION PRÉALABLE

DÉPARTEMENT HAUTE-MARNE

COMMUNE PRASLAY

Je soussignée Sophie SALIHI, Maire de la commune de Praslay, certifie que l'avis de concertation préalable, concernant le projet éolien sis « Langres Sud », demandé par Q ENERGY France est intégralement affiché dans le panneau d'affichage, situé devant la Mairie de la commune de Praslay, à compter du 30 septembre 2024 et tout au long de l’avis soit jusqu’au 18 novembre 2024, inclus.

Le Maire :

Sophie SALIHI

Date, signature et cachet de la Mairie :

Le 26 Novembre 2024



ATTESTATION D’AFFICHAGE AVIS DE CONCERTATION PRÉALABLE

DÉPARTEMENT HAUTE-MARNE

COMMUNE RIVIERE LES FOSSES

Je soussignée Edith SELLAL, Maire de la commune de Rivière les fosses, certifie que l'avis de concertation préalable, concernant le projet éolien sis « Langres Sud », demandé par Q ENERGY France est intégralement affiché dans le panneau d'affichage, situé devant la Mairie de la commune de Rivière les Fosses, à compter du 30 septembre 2024 et tout au long de l’avis soit jusqu’au 18 novembre 2024, inclus.

Le Maire :
Edith SELLAL

Date, signature et cachet de la Mairie :
Le 18/11/2024



ATTESTATION D’AFFICHAGE AVIS DE CONCERTATION PRÉALABLE

DÉPARTEMENT CÔTE D’OR

COMMUNE VERNONIS-LÈS-VESVRES

Je, soussigné Jean-Paul TAILLANDIER, maire de la commune de Vernois-lès-Vesvres, certifie que l’avis de concertation préalable, concernant le projet du Parc Éolien de Langres Sud, demandé par Q ENERGY est intégralement affiché dans le panneau d’affichage, situé devant la mairie de la commune de Vernois-lès-Vesvres, à compter du 18 septembre 2024 et tout au long de l’avis soit jusqu’au 27 novembre 2024, inclus.

**Le maire,
Jean-Paul TAILLANDIER**

Date, signature et cachet de la mairie :

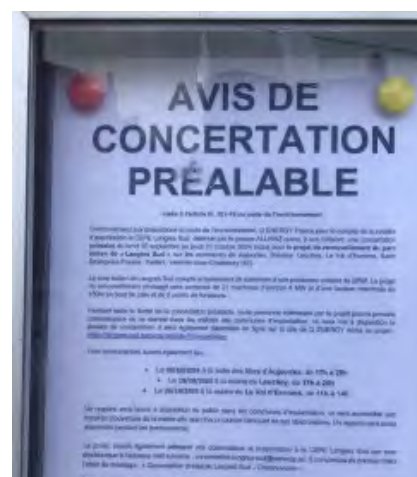
27 novembre 2024



Annexe 3 : Photos des Avis de concertations dans les communes d'implantation



Photos de l'avis de concertation public affiché en mairie d'Aujeurre



Photos de l'avis de concertation public affiché en mairie de Vaillant



Photos de l'avis de concertation public affiché en mairie de Vesvres Sous Chalançey



Photos de l'avis de concertation public affiché en mairie dans le hameau d'Esnoms au Val



Photos de l'avis de concertation public affiché en mairie de Saint Broingt Les Fosses



Photos de l'avis de concertation public affiché en mairie de Baissey



Photos de l'avis de concertation public affiché en mairie de Leuchey

Annexe 4 : Photos des panneaux d'affichage des Avis de concertation

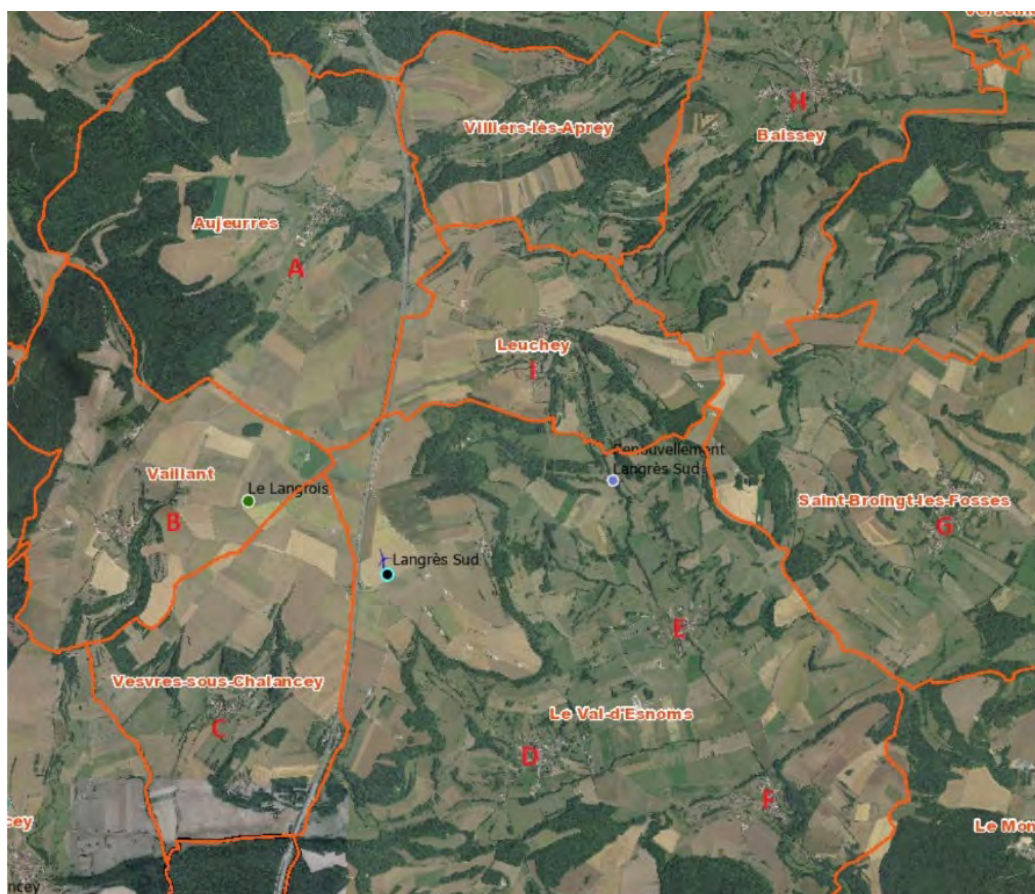


Illustration du plan établi pour la disposition des panneaux d'avis de concertation préalable



Photos de l'avis de concertation préalable affiché sur un panneau à Vaillant



Photo de l'avis de concertation préalable affiché sur un panneau à Vesvres sous Chalancey



Photo de l'avis de concertation préalable affiché sur un panneau à Aujeurres

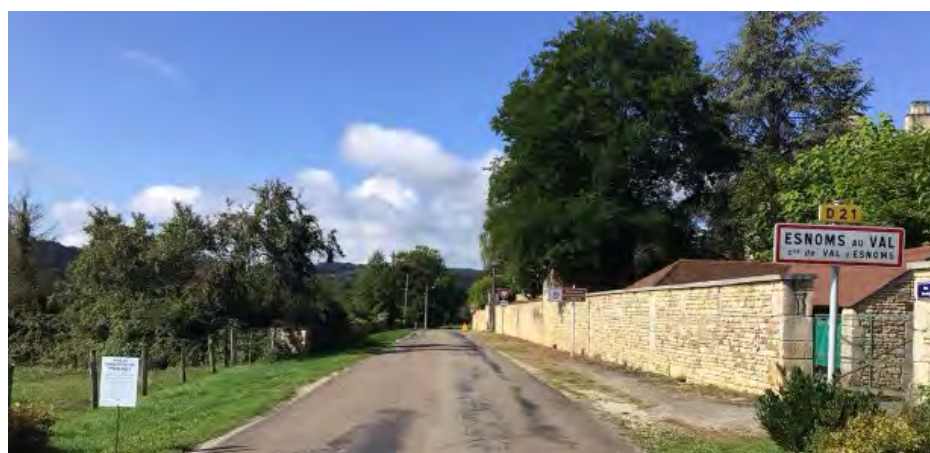


Photo de l'avis de concertation préalable affiché sur un panneau à Esnoms au Val (commune du Val d'Esnoms)



Photo de l'avis de concertation préalable affiché sur un panneau à Chatoillenot (Commune de Val d'Esnois)



Photo de l'avis de concertation préalable affiché sur un panneau à Courcelles Val d'Esnois (Commune de Val d'Esnois)



Photo de l'avis de concertation préalable affiché sur un panneau à Saint Broingt Les Fosses



Photo de l'avis de concertation préalable affiché sur un panneau à Baissey



Photo de l'avis de concertation préalable affiché sur un panneau à Leuchey

VIDE MAISON

Vide maison le 14 et 15 septembre de 9h à 18h, 170 Côte des Vos à Langres, ventes diverses, nouveautés et divers.



KS antiquités : Achats de machine à coudre, vitres plates de bonnair françaises ou étrangères, canotiers, carte postale, tout ce qui se rapporte au monde de la couture, machines à coudre, vitres, armoires, bijoux, argent, porcelaine, verre, etc. et consoles et jeux vidéo. Adresse complète et à tous les jours. Tel. 03.25.32.26.05.



LA MAISON JEANACHETE TRIS CHER : Matériaux de fourneaux, bijoux fantaisies, Caskets, poussettes, bagues, montres, bracelets, goussets bon ou mauvais état, vêtements, canotiers, cartes. Toutes coupures : Bronze, laines cutes et épaules. Toutes pièces de monnaie. France romaines ou étrangères, argenterie ménagère. Magasin de luxe : Hermès, Gucci, Chanel... Objets militaires : Médailles, insigne, décoration, canotiers, armes et documents. Piste de verre : Daum, Lalique, Baccarat... Instruments de musique : Violons, archets, guitares, pianos, anciens, nouveaux, toutes époques, bibelots, objets portables, tableaux, bronzes, et sculptures. Se déplace toutes distances. Paiement comptant. Tel. 06.78.66.78.97.

Vends sur Chaumont, sole à une de 500, moteur KOHLER 6,5 cv, prix 650 €. Tel. 02.71.81.04.51.



Vide maison au 44, avenue de la République à Juvigny (52300) Samedi 14 et dimanche 22 septembre de 9h à 18h.



A vendre table à manger avec 6 chaises et 4 chaises en chêne massif, très bon état. 950 €. Tel. 02.51.03.01.

VIDE MAISON

Vide maison 21 et 22 septembre de 10h à 19h au 7 rue Belin à Gennevilliers. Lignes diverses, ventes objets de décoration, linéaire ligne d'éclairage, objets d'art, etc. Paiement comptant. Contact : 03.25.32.58.34.

SPORTS LOISIRS



Vends vélo de course BH ville S équipé SCH-MANO TIGRA 27 V. 300 €. Très bon état. Tel. 06.43.27.66.04.

VIE PRATIQUE



ACHETONS GRUMES CHÊNE sur pied ou abattues. Paiement comptant - LBSA Vitrés - Tel. 04.74.23.29.32 ou 06.08.50.40.39 (Jamblet@ecierielbauch.com)



Vends chaudière Generac 1000 avec production d'eau chaude très bon état, usage inox environ 4 mètres, 7 radiateurs avec robinets et fuites, 1000 € à débiter. Tel. 06.45.93.09.00.

Vends fanèuse Lely, 950 €. Recherche travail forestier pour tracteur. Tel. 06.77.58.19.50 HR.

Vends 58 Disques 33 tours, musique classique, pochette d'origine le tout en excellent état. 3,65 pièce. Tel. 06.85.40.06.79.

Vends bois de chauffage en 1 m. Mix 40 €/le stère. Tel. 03.25.30.08.57.



Vends remorque M12 2 motos, très peu servie, achetée neuve 1875 € en 2024, vendue 1300 €. P1AC : 750 kg PV : 350 kg, direction remorque : largeur 170 cm, longueur 290 cm, dimensions plateau largeur 130 cm, longueur 180 cm. Véhicule sur : Chaumont. Contact : 06.09.38.43.78.



Vends tondeuse - débroussailluse thermique : essence, de marque Gravely Tractor (Américain), démarreur électrique, Batterie neuve, marche avant et arrière. Prix : 1000 €, voir chez MSD à Chaumont. Contact : 03.25.32.58.34.

Vends ancien pressoir à cidre diamètre 80 cm hauteur 60 cm en bon état de marche. 180 €. Tel. 03.25.88.04.57.

Vends pommes de terre : Marjolaine, Anabelle, Charlotte, etc. carottes. Tel. 06.45.59.66.25.



Vends Pommes de terre : carottes, oignons, échalotes et légumes divers à Montigny-la-Petite. Bourdonne les Bains. Tel. 06.75.06.92.89.

Achète 300 kg à 500 kg de raisin de pays à vendanger. Secteur Montigny-le-Roi - Bourbonne-les-Bains et Langres. Tel. 03.25.88.04.57.

Suite à une cessation temporaire d'activité vend tout un lot de plomberie, climats électriques, Robinetterie, matériel complet diamètre 52 à 28 parfait état, filaire Rams complète de 3/8 à 1/2 parfait état, mouleuse Mikko, divers lots de plomberie, coude, manchon, raccord 40/32. Tel. 06.78.16.30.63.



Vends pressoir à vis 155 litres (55x70), avec 2 brouettes et étagères. 250 €. Bon état. Tel. 03.25.90.73.68.

Vends foin en botes rondes à prendre sur champs secteur Cahens, Langres. Tel. 06.13.34.03.04.

Vends quetsches, cueillettes - Région Chaumont. Tel. 03.25.88.91.98.



Vends verger situé au PRYLLY (52500) enviro. lieu dit : Côte de la SEY, surface : 4 Ares 40, Mirabelle, Pêches, pruniers, quetsches et autres arbres... Jeunes arbres : 1 portulac, 1 pommier, 1 cerisier, 1 figuier. Tel. 06.32.81.72.26 pour tout renseignement.

Vends ancien pressoir à cidre diamètre 80 cm hauteur 60 cm en bon état de marche. 180 €. Tel. 03.25.88.04.57.

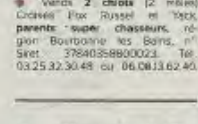
Vends pommes de terre : Marjolaine, Anabelle, Charlotte, etc. carottes. Tel. 06.45.59.66.25.



Vends Pommes de terre : carottes, oignons, échalotes et légumes divers à Montigny-la-Petite. Bourdonne les Bains. Tel. 06.75.06.92.89.

Achète 300 kg à 500 kg de raisin de pays à vendanger. Secteur Montigny-le-Roi - Bourbonne-les-Bains et Langres. Tel. 03.25.88.04.57.

Suite à une cessation temporaire d'activité vend tout un lot de plomberie, climats électriques, Robinetterie, matériel complet diamètre 52 à 28 parfait état, filaire Rams complète de 3/8 à 1/2 parfait état, mouleuse Mikko, divers lots de plomberie, coude, manchon, raccord 40/32. Tel. 06.78.16.30.63.



Vends pressoir à vis 155 litres (55x70), avec 2 brouettes et étagères. 250 €. Bon état. Tel. 03.25.90.73.68.

Vends foin en botes rondes à prendre sur champs secteur Cahens, Langres. Tel. 06.13.34.03.04.

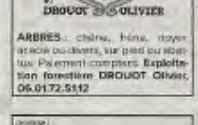
Vends quetsches, cueillettes - Région Chaumont. Tel. 03.25.88.91.98.



Vends verger situé au PRYLLY (52500) enviro. lieu dit : Côte de la SEY, surface : 4 Ares 40, Mirabelle, Pêches, pruniers, quetsches et autres arbres... Jeunes arbres : 1 portulac, 1 pommier, 1 cerisier, 1 figuier. Tel. 06.32.81.72.26 pour tout renseignement.

Vends ancien pressoir à cidre diamètre 80 cm hauteur 60 cm en bon état de marche. 180 €. Tel. 03.25.88.04.57.

Vends pommes de terre : Marjolaine, Anabelle, Charlotte, etc. carottes. Tel. 06.45.59.66.25.



Vends Pommes de terre : carottes, oignons, échalotes et légumes divers à Montigny-la-Petite. Bourdonne les Bains. Tel. 06.75.06.92.89.

Achète 300 kg à 500 kg de raisin de pays à vendanger. Secteur Montigny-le-Roi - Bourbonne-les-Bains et Langres. Tel. 03.25.88.04.57.

Suite à une cessation temporaire d'activité vend tout un lot de plomberie, climats électriques, Robinetterie, matériel complet diamètre 52 à 28 parfait état, filaire Rams complète de 3/8 à 1/2 parfait état, mouleuse Mikko, divers lots de plomberie, coude, manchon, raccord 40/32. Tel. 06.78.16.30.63.



Vends pressoir à vis 155 litres (55x70), avec 2 brouettes et étagères. 250 €. Bon état. Tel. 03.25.90.73.68.

Vends foin en botes rondes à prendre sur champs secteur Cahens, Langres. Tel. 06.13.34.03.04.

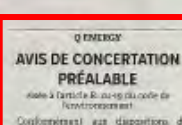
Vends quetsches, cueillettes - Région Chaumont. Tel. 03.25.88.91.98.



Vends verger situé au PRYLLY (52500) enviro. lieu dit : Côte de la SEY, surface : 4 Ares 40, Mirabelle, Pêches, pruniers, quetsches et autres arbres... Jeunes arbres : 1 portulac, 1 pommier, 1 cerisier, 1 figuier. Tel. 06.32.81.72.26 pour tout renseignement.

Vends ancien pressoir à cidre diamètre 80 cm hauteur 60 cm en bon état de marche. 180 €. Tel. 03.25.88.04.57.

Vends pommes de terre : Marjolaine, Anabelle, Charlotte, etc. carottes. Tel. 06.45.59.66.25.



Vends Pommes de terre : carottes, oignons, échalotes et légumes divers à Montigny-la-Petite. Bourdonne les Bains. Tel. 06.75.06.92.89.

Achète 300 kg à 500 kg de raisin de pays à vendanger. Secteur Montigny-le-Roi - Bourbonne-les-Bains et Langres. Tel. 03.25.88.04.57.

Suite à une cessation temporaire d'activité vend tout un lot de plomberie, climats électriques, Robinetterie, matériel complet diamètre 52 à 28 parfait état, filaire Rams complète de 3/8 à 1/2 parfait état, mouleuse Mikko, divers lots de plomberie, coude, manchon, raccord 40/32. Tel. 06.78.16.30.63.



Vends pressoir à vis 155 litres (55x70), avec 2 brouettes et étagères. 250 €. Bon état. Tel. 03.25.90.73.68.

Vends foin en botes rondes à prendre sur champs secteur Cahens, Langres. Tel. 06.13.34.03.04.

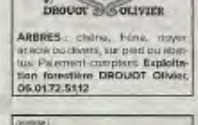
Vends quetsches, cueillettes - Région Chaumont. Tel. 03.25.88.91.98.



Vends verger situé au PRYLLY (52500) enviro. lieu dit : Côte de la SEY, surface : 4 Ares 40, Mirabelle, Pêches, pruniers, quetsches et autres arbres... Jeunes arbres : 1 portulac, 1 pommier, 1 cerisier, 1 figuier. Tel. 06.32.81.72.26 pour tout renseignement.

Vends ancien pressoir à cidre diamètre 80 cm hauteur 60 cm en bon état de marche. 180 €. Tel. 03.25.88.04.57.

Vends pommes de terre : Marjolaine, Anabelle, Charlotte, etc. carottes. Tel. 06.45.59.66.25.



Vends Pommes de terre : carottes, oignons, échalotes et légumes divers à Montigny-la-Petite. Bourdonne les Bains. Tel. 06.75.06.92.89.

Achète 300 kg à 500 kg de raisin de pays à vendanger. Secteur Montigny-le-Roi - Bourbonne-les-Bains et Langres. Tel. 03.25.88.04.57.

Suite à une cessation temporaire d'activité vend tout un lot de plomberie, climats électriques, Robinetterie, matériel complet diamètre 52 à 28 parfait état, filaire Rams complète de 3/8 à 1/2 parfait état, mouleuse Mikko, divers lots de plomberie, coude, manchon, raccord 40/32. Tel. 06.78.16.30.63.



Vends pressoir à vis 155 litres (55x70), avec 2 brouettes et étagères. 250 €. Bon état. Tel. 03.25.90.73.68.

Vends foin en botes rondes à prendre sur champs secteur Cahens, Langres. Tel. 06.13.34.03.04.

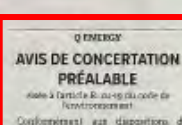
Vends quetsches, cueillettes - Région Chaumont. Tel. 03.25.88.91.98.



Vends verger situé au PRYLLY (52500) enviro. lieu dit : Côte de la SEY, surface : 4 Ares 40, Mirabelle, Pêches, pruniers, quetsches et autres arbres... Jeunes arbres : 1 portulac, 1 pommier, 1 cerisier, 1 figuier. Tel. 06.32.81.72.26 pour tout renseignement.

Vends ancien pressoir à cidre diamètre 80 cm hauteur 60 cm en bon état de marche. 180 €. Tel. 03.25.88.04.57.

Vends pommes de terre : Marjolaine, Anabelle, Charlotte, etc. carottes. Tel. 06.45.59.66.25.



Vends Pommes de terre : carottes, oignons, échalotes et légumes divers à Montigny-la-Petite. Bourdonne les Bains. Tel. 06.75.06.92.89.

Achète 300 kg à 500 kg de raisin de pays à vendanger. Secteur Montigny-le-Roi - Bourbonne-les-Bains et Langres. Tel. 03.25.88.04.57.

Suite à une cessation temporaire d'activité vend tout un lot de plomberie, climats électriques, Robinetterie, matériel complet diamètre 52 à 28 parfait état, filaire Rams complète de 3/8 à 1/2 parfait état, mouleuse Mikko, divers lots de plomberie, coude, manchon, raccord 40/32. Tel. 06.78.16.30.63.



Vends pressoir à vis 155 litres (55x70), avec 2 brouettes et étagères. 250 €. Bon état. Tel. 03.25.90.73.68.

Vends foin en botes rondes à prendre sur champs secteur Cahens, Langres. Tel. 06.13.34.03.04.

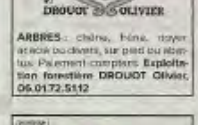
Vends quetsches, cueillettes - Région Chaumont. Tel. 03.25.88.91.98.



Vends verger situé au PRYLLY (52500) enviro. lieu dit : Côte de la SEY, surface : 4 Ares 40, Mirabelle, Pêches, pruniers, quetsches et autres arbres... Jeunes arbres : 1 portulac, 1 pommier, 1 cerisier, 1 figuier. Tel. 06.32.81.72.26 pour tout renseignement.

Vends ancien pressoir à cidre diamètre 80 cm hauteur 60 cm en bon état de marche. 180 €. Tel. 03.25.88.04.57.

Vends pommes de terre : Marjolaine, Anabelle, Charlotte, etc. carottes. Tel. 06.45.59.66.25.



Vends Pommes de terre : carottes, oignons, échalotes et légumes divers à Montigny-la-Petite. Bourdonne les Bains. Tel. 06.75.06.92.89.

Achète 300 kg à 500 kg de raisin de pays à vendanger. Secteur Montigny-le-Roi - Bourbonne-les-Bains et Langres. Tel. 03.25.88.04.57.

Suite à une cessation temporaire d'activité vend tout un lot de plomberie, climats électriques, Robinetterie, matériel complet diamètre 52 à 28 parfait état, filaire Rams complète de 3/8 à 1/2 parfait état, mouleuse Mikko, divers lots de plomberie, coude, manchon, raccord 40/32. Tel. 06.78.16.30.63.



Vends pressoir à vis 155 litres (55x70), avec 2 brouettes et étagères. 250 €. Bon état. Tel. 03.25.90.73.68.

Vends foin en botes rondes à prendre sur champs secteur Cahens, Langres. Tel. 06.13.34.03.04.

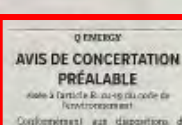
Vends quetsches, cueillettes - Région Chaumont. Tel. 03.25.88.91.98.



Vends verger situé au PRYLLY (52500) enviro. lieu dit : Côte de la SEY, surface : 4 Ares 40, Mirabelle, Pêches, pruniers, quetsches et autres arbres... Jeunes arbres : 1 portulac, 1 pommier, 1 cerisier, 1 figuier. Tel. 06.32.81.72.26 pour tout renseignement.

Vends ancien pressoir à cidre diamètre 80 cm hauteur 60 cm en bon état de marche. 180 €. Tel. 03.25.88.04.57.

Vends pommes de terre : Marjolaine, Anabelle, Charlotte, etc. carottes. Tel. 06.45.59.66.25.



Vends Pommes de terre : carottes, oignons, échalotes et légumes divers à Montigny-la-Petite. Bourdonne les Bains. Tel. 06.75.06.92.89.

Achète 300 kg à 500 kg de raisin de pays à vendanger. Secteur Montigny-le-Roi - Bourbonne-les-Bains et Langres. Tel. 03.25.88.04.57.

Suite à une cessation temporaire d'activité vend tout un lot de plomberie, climats électriques, Robinetterie, matériel complet diamètre 52 à 28 parfait état, filaire Rams complète de 3/8 à 1/2 parfait état, mouleuse Mikko, divers lots de plomberie, coude, manchon, raccord 40/32. Tel. 06.78.16.30.63.



Vends pressoir à vis 155 litres (55x70), avec 2 brouettes et étagères. 250 €. Bon état. Tel. 03.25.90.73.68.

Vends foin en botes rondes à prendre sur champs secteur Cahens, Langres. Tel. 06.13.34.03.04.

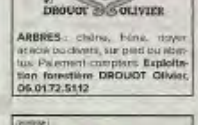
Vends quetsches, cueillettes - Région Chaumont. Tel. 03.25.88.91.98.



Vends verger situé au PRYLLY (52500) enviro. lieu dit : Côte de la SEY, surface : 4 Ares 40, Mirabelle, Pêches, pruniers, quetsches et autres arbres... Jeunes arbres : 1 portulac, 1 pommier, 1 cerisier, 1 figuier. Tel. 06.32.81.72.26 pour tout renseignement.

Vends ancien pressoir à cidre diamètre 80 cm hauteur 60 cm en bon état de marche. 180 €. Tel. 03.25.88.04.57.

Vends pommes de terre : Marjolaine, Anabelle, Charlotte, etc. carottes. Tel. 06.45.59.66.25.



Vends Pommes de terre : carottes, oignons, échalotes et légumes divers à Montigny-la-Petite. Bourdonne les Bains. Tel. 06.75.06.92.89.

Achète 300 kg à 500 kg de raisin de pays à vendanger. Secteur Montigny-le-Roi - Bourbonne-les-Bains et Langres. Tel. 03.25.88.04.57.

Suite à une cessation temporaire d'activité vend tout un lot de plomberie, climats électriques, Robinetterie, matériel complet diamètre 52 à 28 parfait état, filaire Rams complète de 3/8 à 1/2 parfait état, mouleuse Mikko, divers lots de plomberie, coude, manchon, raccord 40/32. Tel. 06.78.16.30.63.



Vends pressoir à vis 155 litres (55x70), avec 2 brouettes et étagères. 250 €. Bon état. Tel. 03.25.90.73.68.

Vends foin en botes rondes à prendre sur champs secteur Cahens, Langres. Tel. 06.13.34.03.04.

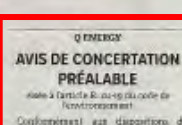
Vends quetsches, cueillettes - Région Chaumont. Tel. 03.25.88.91.98.



Vends verger situé au PRYLLY (52500) enviro. lieu dit : Côte de la SEY, surface : 4 Ares 40, Mirabelle, Pêches, pruniers, quetsches et autres arbres... Jeunes arbres : 1 portulac, 1 pommier, 1 cerisier, 1 figuier. Tel. 06.32.81.72.26 pour tout renseignement.

Vends ancien pressoir à cidre diamètre 80 cm hauteur 60 cm en bon état de marche. 180 €. Tel. 03.25.88.04.57.

Vends pommes de terre : Marjolaine, Anabelle, Charlotte, etc. carottes. Tel. 06.45.59.66.25.



Vends Pommes de terre : carottes, oignons, échalotes et légumes divers à Montigny-la-Petite. Bourdonne les Bains. Tel. 06.75.06.92.89.

Achète 300 kg à 500 kg de raisin de pays à vendanger. Secteur Montigny-le-Roi - Bourbonne-les-Bains et Langres. Tel. 03.25.88.04.57.

Suite à une cessation temporaire d'activité vend tout un lot de plomberie, climats électriques, Robinetterie, matériel complet diamètre 52 à 28 parfait état, filaire Rams complète de 3/8 à 1/2 parfait état, mouleuse Mikko, divers lots de plomberie, coude, manchon, raccord 40/32. Tel. 06.78.16.30.63.



Vends pressoir à vis 155 litres (55x70), avec 2 brouettes et étagères. 250 €. Bon état. Tel. 03.25.90.73.68.

Vends foin en botes rondes à prendre sur champs secteur Cahens, Langres. Tel. 06.13.34.03.04.

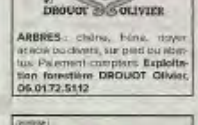
Vends quetsches, cueillettes - Région Chaumont. Tel. 03.25.88.91.98.



Vends verger situé au PRYLLY (52500) enviro. lieu dit : Côte de la SEY, surface : 4 Ares 40, Mirabelle, Pêches, pruniers, quetsches et autres arbres... Jeunes arbres : 1 portulac, 1 pommier, 1 cerisier, 1 figuier. Tel. 06.32.81.72.26 pour tout renseignement.

Vends ancien pressoir à cidre diamètre 80 cm hauteur 60 cm en bon état de marche. 180 €. Tel. 03.25.88.04.57.

Vends pommes de terre : Marjolaine, Anabelle, Charlotte, etc. carottes. Tel. 06.45.59.66.25.



Vends Pommes de terre : carottes, oignons, échalotes et légumes divers à Montigny-la-Petite. Bourdonne les Bains. Tel. 06.75.06.92.89.

Achète 300 kg à 500 kg de raisin de pays à vend

Annexe 6 : Flyers

Dans le cadre de ce projet de territoire, des permanences d'information sont organisées pour permettre aux citoyens de formuler des observations et des propositions, ainsi que de discuter des enjeux liés au parc éolien.

Pourquoi participer ?

Vous avez des doutes, des questions, des remarques ?

Jeu 03 octobre 2024

De 17h à 20h

Salle des fêtes d'Aujeurres
Chemin de Sinelly
52160 AUJOURRES

C'est LE moment de venir nous rencontrer !

Venez échanger avec l'équipe projet lors de l'une des trois permanences organisées.

En complément, vous pouvez également consulter notre site, parcourir le dossier du projet ou nous écrire à l'adresse suivante : concertation-langres-sud@qenergy.eu.

Mardi 15 octobre 2024

De 17h à 20h

Mairie de Leuchey
8 rue de l'Huilerie
52190 LEUCHEY

Samedi 26 octobre 2024

De 11h à 14h

Mairie de Le Val d'Esnois
Place de la Fontaine
52190 LE VAL D'ESNOIS



langres-sud.qenergy-projets.fr

QENERGY France
Le Parc, 3527 Rue Louis Buisson
89100 YVOIS-LE-CHATEL
T +33 (0)3 72 69 77 30
web www.qenergy.eu

qenergy.eu

Renouvellement du parc éolien de Langres Sud

Permanence concertation préalable

Découvrez les dates de permanences et venez rencontrer nos équipes !



Venez donner votre avis et devenez acteur de la transition énergétique

Qenergy



Parc éolien du Langrois, extension du parc de Langres Sud, mis en service en 2024.

L'éolien sur le plateau de Langres



Vous le connaissez, le parc éolien de Langres Sud est en service depuis 2010 ! Composé de 26 éoliennes de 135m bout de pales, il permet de produire 100GWh d'électricité d'origine renouvelable par an (soit l'équivalent de la consommation de 44 000 personnes). Aujourd'hui, il est temps de réfléchir à son renouvellement.

Ce territoire est propice à l'éolien et notre connaissance de la zone permet de proposer un renouvellement de parc pertinent, adapté, et de moindre impact. Nous présentons un projet qui tient compte des différents enjeux identifiés lors de l'exploitation et qui ont fait l'objet d'études à découvrir dans le dossier.

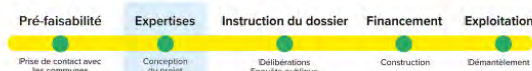
Parc actuel

- 26 éoliennes installées
- 135 m maximum de hauteur en bout de pale
- 100 GWh de production annuelle
- 2 MW de puissance unitaire
- 44 100 personnes/an alimentées en électricité

Renouvellement envisagé

- 21 éoliennes prévues
- 180 m maximum de hauteur en bout de pale
- 160 GWh de production annuelle
- 4 MW de puissance unitaire
- 70 600 personnes/an alimentées en électricité

Un projet sur le long terme



Actuellement nous sommes dans la phase d'expertise.

QENERGY, acteur de référence dans les énergies renouvelables

QENERGY France est un acteur majeur du marché des énergies renouvelables en France. L'entreprise œuvre depuis 25 ans dans le développement, la construction et l'exploitation de projets éoliens et photovoltaïques. Aujourd'hui également positionnée sur le marché du stockage d'énergie, QENERGY poursuit son expansion vers de nouveaux domaines tels que l'hydrogène vert, afin de proposer des solutions intelligentes et complètes pour la production et la fourniture d'énergie durable en France. L'entreprise compte plus de 270 collaborateurs et 7 agences sur le territoire ainsi qu'un siège social basé à Avignon.

Annexe 7 : Les panneaux d'information

Projet de renouvellement du parc de Langres Sud



Photo du parc actuel de Langres Sud

L'environnement dans le projet de renouvellement

Le cas des projets de renouvellement

Le renouvellement du projet est l'occasion d'améliorer l'insertion environnementale et paysagère du parc. La zone étant déjà équipée les nombreuses études réalisées lors de l'exploitation du parc nous permettent d'avoir une parfaite connaissance du territoire et de ses enjeux. Pour le renouvellement du parc de Langres Sud nous avons ainsi pu valoriser les données des dernières années :

- Écoutes de l'activité des chauves-souris en nacelle pendant une année complète.
- Suivis post implantation de la mortalité avifaune et chiroptères menés en 2015, 2016/2017 et 2022.
- Suivi comportemental ciblé sur les rapaces en 2022.

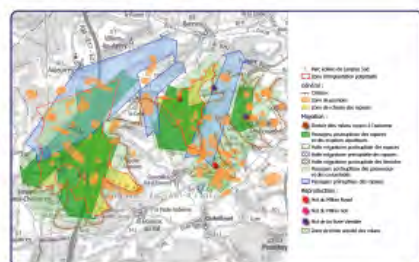
Enjeux avifaunistiques



Mar Royat

L'étude avifaunistique de 2022 ainsi que toutes les données récoltées lors de l'exploitation du parc permettent d'avoir une perception assez fine de l'ensemble des fonctionnalités

écologiques mises en évidence pour les oiseaux. Le bureau d'études, Exen, préconise de s'écarter des zones d'ascendances récurrentes au niveau des coteaux ou proche des ruptures de pente et de s'écarter des nids de milans. De façon générale, il s'agit de favoriser une configuration de parc « lisible » permettant aux oiseaux d'éventuelles anticipations et réactions d'évitement. Ces enjeux ont été identifiés en prenant en compte l'existence du parc actuel.



Parc éolien actuel et synthèse des enjeux avifaunistiques pour le renouvellement.

Enjeux paysagers

L'objectif de l'étude paysagère est d'analyser l'impact du projet sur les éléments structurants du paysage à différentes échelles : sites patrimoniaux protégés, les bourgs, les principaux axes routiers mais également les lignes du relief du territoire forestier du Parc National de Forêt. L'état initial de l'étude conduit aux préconisations suivantes :

- **Respecter l'échelle des vallées** : afin que le rapport d'échelle entre le versant ou le front de la cuesta et la hauteur perçue de l'éolienne soit favorable au relief.
- **Éviter les covisibilités pénalisantes** : un recul de la ligne du rebord du plateau favorisera l'évitement des effets de surplomb vis-à-vis des bourgs et hameaux les plus proches.
- **Composer avec les motifs paysagers et patrimoniaux** : penser l'implantation selon les vues lointaines notamment depuis les paysages associés à la vallée de la Vingeanne.



Parc éolien actuel et préconisations paysagères pour le renouvellement

Impacts sur le projet envisagé

Le positionnement des éoliennes a été pensé de manière à respecter les premières préconisations des différents bureaux d'études. Le scénario actuel se matérialise par le passage d'un projet de 26 éoliennes à un projet de 21 éoliennes :

- Enlèvement des éoliennes situées à proximité des coteaux permettant de réduire le risque de collision avec l'avifaune et les effets potentiels de surplomb
- Positionnement de celles-ci dans les zones préconisées par le bureau d'études paysager, avec notamment l'ajout d'une ligne le long de l'autoroute
- Enlèvement de 5 éoliennes situées dans les zones les plus sensibles notamment au niveau du plateau secondaire à l'est.

En outre le projet est organisé en ligne afin d'être lisible et cohérent avec le parc éolien du Langrois récemment construit. Par la suite, La séquence « Éviter, Réduire, Compenser » sera appliquée au projet de renouvellement de Langres Sud afin de concevoir un projet de moindre impact sur l'environnement.

Thématique - éolienne

Expertise acoustique

Une éolienne, fait-elle du bruit ?

Depuis 2011, les éoliennes sont soumises à la législation des installations classées pour la protection de l'environnement dont les exigences en termes d'émissions sonores sont très strictes. La réglementation s'appuie sur un critère d'émergence qui impose au parc éolien de ne pas générer un niveau de bruit supérieur de 5 décibels en période diurne et de 3 décibels en période nocturne, par rapport au niveau de bruit qui existait avant l'implantation.

Le bruit émis par une éolienne peut-être de deux types :

- aérodynamique - mouvement des pales dans l'air ou de leur passage devant le mât
- mécanique - mouvement de la génératrice au sein de la nacelle

Q ENERGY, au coeur de l'expertise acoustique

Dans une démarche de qualité et d'expertise, Q ENERGY a choisi d'internaliser ses propres études acoustiques. Ainsi, nous bénéficions d'un retour d'expérience unique avec des campagnes de mesures acoustiques réalisées auprès de plus de 100 habitations/an pour nos projets.

Expertise

Une équipe de spécialistes en études acoustiques assure la faisabilité des mesures et l'interprétation des données.

Qualité

Nos experts mesurent les données sur des périodes de 4 à 6 semaines afin de garantir la qualité des mesures.

Réactivité

Nous sommes équipés d'une flotte de plus de 20 sonomètres que nous pouvons déployer dans les meilleurs délais.

Agilité

Nos spécialistes dédiés permettent d'adapter l'implémentation d'un projet en fonction des données collectées sur le terrain.



Installation des sonomètres près des habitations



Modélisation de la propagation du bruit

L'étude du bruit en 4 étapes

Tout projet de parc éolien doit faire l'objet d'une étude d'impact acoustique. Cette étude a pour but de définir un projet qui garantit le strict respect de la réglementation acoustique en vigueur.

1 - Diagnostiquer la situation

Réalisation de mesures in situ.
État des lieux de l'environnement sonore.
Caractérisation des différentes ambiances sonores existantes.
Durée de la campagne : 4 à 6 semaines.

2 - Modéliser le projet

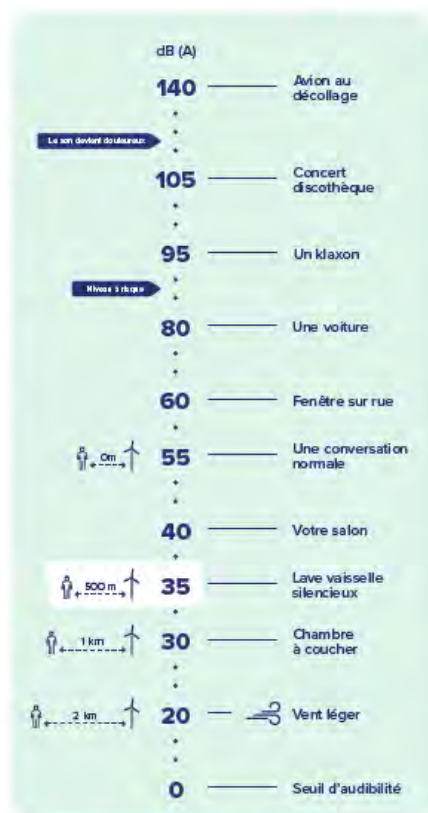
Modélisation de l'impact acoustique du parc.
Estimation des émissions sonores en fonction de la géographie du site et des caractéristiques techniques des éoliennes.

3 - Vérifier et optimiser

Calcul du bruit global aux habitations pour proposer une implantation adaptée et conforme à la législation en vigueur.

4 - Partager les résultats

Les résultats de l'étude constituent une des pièces réglementaires de l'étude d'impact Environnementale; ils sont consultables lors de l'enquête publique, après le dépôt des autorisations.



Source : Asso. Rance Energie Eolienne

La réglementation impose une distance minimale de 500 m entre l'éolienne et la première habitation.

* Arrêté du 16 août 2011 relatif aux installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent au sein d'une liste nationale des à subventions et à l'application de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement.

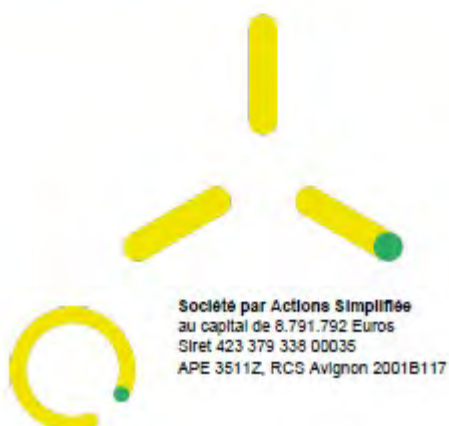
Annexe 8 : Première page du Dossier d'information sur le projet de renouvellement du parc éolien de Langres Sud - Val d'Esnois

Qenergy



DOSSIER D'INFORMATION VAL D'ESNOIS PROJET ÉOLIEN RENOUVELLEMENT LANGRES SUD

12/2024



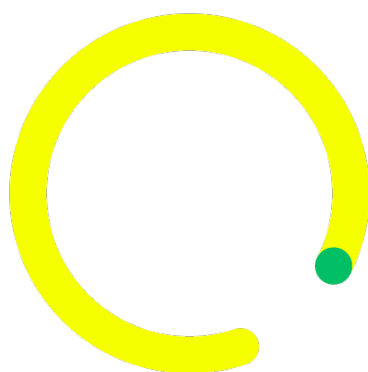
Société par Actions Simplifiée
au capital de 8.791.792 Euros
Siret 423 379 338 00035
APE 3511Z, RCS Avignon 2001B117

Contact
T +33 4 32 76 03 00
gef-info@qenergy.eu
www.qenergy.eu

Q ENERGY France SAS – Siège social
330 Rue du Mourelet
Z.I de Courtine
84000 Avignon, France

QENERGY, partenaire pour la transition énergétique de vos territoires

Autrefois affiliés au Groupe RES, nous œuvrons depuis 25 ans dans le développement, la construction et l'exploitation de projets éoliens et photovoltaïques et, plus récemment, dans le développement de solutions de stockage d'énergie. Nous sommes présents sur tout le territoire grâce à un maillage d'agences réparties partout en France – le siège est basé à Avignon, et nous avons des agences de développement de projets à Avignon, Bordeaux, Lyon, Montpellier, Nantes, Paris et Toulouse (plus de 250 collaborateurs).



www.qenergy.eu